

# LE DEVOIR

VOL. XC - N° 143 *Ter*

MONTREAL, LE MARDI 29 JUIN 1999

87c +

TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

## Révolution à l'horizon

De toutes les propositions envisagées par Paul Martin dans le cadre de la réforme des institutions financières, celles concernant la propriété des banques risquent fort de modifier en profondeur le profil de l'industrie.

Jusqu'à présent, personne ne pouvait détenir plus de 10 % des actions avec droit de vote d'une banque. Cette limite valait également pour les entités du type régime de retraite ou société d'investissement. Bref, le capital des banques CIBC, de Montréal, Nationale, Royale, Scotia et Toronto-Dominion était, comme on dit dans le milieu, largement réparti.

Cette règle des 10 %, cette limite du pouvoir que pouvait avoir une personne ou une société sur les destinées d'une banque, avait été imposée dans les années qui suivirent le krach de 1929. Il avait été alors décidé de ventiler, pour ainsi dire, les risques. Outre cette limite, les autorités de l'époque, bien décidées à ce qu'un tel désastre ne se reproduise plus, étaient allées jusqu'à interdire les liens directs qu'une banque pouvait avoir sur une entreprise. Autrement dit, les liens financiers-industriels furent bannis.

De fait, l'industrie bancaire canadienne se distingua, et se distingue toujours, par ces deux règles. Ces règles élaborées afin d'éviter qu'une banque canadienne ne sombre comme le Crédit Lyonnais ou la Barrings ont disparu au cours des récentes années. Grâce à ces règles, les banques d'ici n'ont pas mis en péril les épargnes des petits porteurs comme le firent les Royal Trust, Central Guaranty et autres.

Ailleurs, il n'est pas inopportun de le rappeler, tout est permis. Enfin, pas tout à fait. Reste qu'en Grande-Bretagne la banque-assurance a droit de cité. En clair, une banque peut détenir une compagnie d'assurances et vendre les produits de cette dernière aux comptoirs de ses succursales. Au Pays-Bas, ce modèle a également droit de cité. En Allemagne, les liens banques-industries sont permis.

Aux États-Unis, selon les États, tous les modèles sont permis. En France, l'État s'est alloué le droit d'être l'actionnaire de référence. Au Japon, le mélange banque-industrie comme l'association banque-assurance se sont traduits, comme c'est souvent le cas lorsque la récession pénètre la bergerie du capital, par des désastres. Des catastrophes.

Toujours est-il que voici qu'on propose non pas d'ouvrir mais bien de fermer ou de réduire le nombre d'actionnaires des banques canadiennes. Mieux ou pire, c'est selon, une certaine catégorie de banques risque fort de passer entre les mains d'une seule personne ou société. A cet égard, on pense notamment, voire surtout, aux banques Laurentienne et Nationale.

Ces deux dernières en effet pourraient éventuellement se retrouver avec un actionnaire ne détenant pas moins de 65 % des actions avec droit de vote. Dans le cadre de sa réforme, le ministre des Finances Paul Martin prévoit que «les banques moyennes dont les capitaux propres totalisent entre un et cinq milliards pourront être à participation restreinte, mais 35 % des actions avec droit de vote devront être offerts au public».

Il se trouve que ni la Nationale ni la Laurentienne ne disposent de capitaux propres excédant les cinq milliards. Autrement dit, si demain cette règle est adoptée comme telle par le législateur ces deux banques pourraient être appelées à un profond changement de leur profil.

Il se pourrait même qu'elles deviennent la propriété d'intérêts étrangers. Ce qui, à moins d'avoir et de nourrir la mentalité d'assiégé, n'est pas une tare mais qui risque fort d'obliger les régimes de retraite à une rectification assez prononcée de leur stratégie.

Car, on ne le sait pas ou on feint de l'oublier, les régimes de retraite, nos régimes de retraite, sont les plus gros actionnaires des banques canadiennes. Ainsi, le régime de retraite des enseignants de l'Ontario, la base électorale du soi-disant parti social-démocrate que prétend être le NDP, est le plus gros, le plus important, actionnaire des banques canadiennes. Toutes actions confondues, ce régime est propriétaire de 18 % de toutes les actions en circulation des banques.

Les autres consommateurs, friands consommateurs, d'actions des banques sont le régime de retraite de la fonction publique de l'île du Prince-Édouard, celui de la fonction publique et des enseignants de la Nouvelle-Écosse, celui de la fonction publique de l'Alberta, celui des employés du gouvernement de Terre-Neuve et bien entendu la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Le cas de cette dernière est d'autant plus intéressant qu'il a valeur de symbole. Duquel? De la valeur qu'il accorde aux actions des banques. À la lecture de son rapport annuel, on constate que de tous les secteurs d'activités celui des services financiers occupe une place prépondérante. Dans son portefeuille d'actions et valeurs convertibles, le secteur financier arrive en tête devant la production industrielle avec 4,63 % des parts. Lorsqu'à cela on ajoute les actions des banques que les personnes détiennent dans leur REER/autogéré, on obtient la photo de l'actionnariat des banques canadiennes.

S'il est encore trop tôt pour préjuger des conséquences précises liées à la modification du ministre Martin en la matière, une chose par contre est certaine: une révolution est à l'horizon. Laquelle? L'exception canadienne appartient désormais à l'histoire

IDÉES

Chantal Hébert: Lettre ouverte à Sheila Copps, page A 7



HORIZONS

Joseph Stiglitz, un hérétique à la Banque mondiale, page B 1



CULTURE

Montréal célébrera Cohen en mai 2000, page B 10

## Québec gonfle les muscles

■ 14 millions d'amendes pour la FIIQ et ses 22 syndicats  
■ Rupture des négociations et menace de loi spéciale

MARIE-CLAUDE DUCAS  
ROBERT DUTRISAC  
LE DEVOIR

Tandis que des amendes totalisant plus de 14 millions s'abattent sur la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ) et 22 de ses syndicats, le gouvernement brandit la menace d'adopter d'ici peu une loi spéciale forçant le retour au travail des infirmières en grève illégale.

Au cours d'une conférence de presse en matinée comme à l'issue du Conseil des ministres en après-midi, la ministre d'État de la Santé et des Services sociaux, Pauline Marois, s'est montrée ferme. «Rien n'est écarté lorsqu'on se

trouve devant une grève illégale dans la santé», a dit Mme Marois. Le Conseil des ministres a d'ailleurs évalué, hier, tous les moyens qui sont à sa disposition pour contrer cette grève illégale, soit l'adoption des décrets retranchant un an d'ancienneté par jour de grève pour les infirmières qui ont débrayé, ce que prévoit la loi 160, ou encore l'adoption d'une loi de retour au travail dont les sanctions seraient encore plus musclées. «Nous n'attendons pas et nous n'attendrons pas qu'il y ait du désordre dans les services de santé au Québec», a dit la ministre.

Pour l'heure, les sanctions «automatiques» de la loi 160 assurant le maintien des services essentiels dans le secteur de la santé et des services sociaux s'appliquent, soit, pour

chaque journée de grève, la perte de deux jours de salaires et la non-perception de 12 semaines de cotisations syndicales.

Les négociations sont rompues. «Nous ne négocierons pas, évidemment, cela va de soi, pendant la grève illégale», a indiqué Mme Marois. Hier, 868 chirurgies ont été annulées, ce qui représente les trois quarts des chirurgies électives pratiquées dans une journée normale au Québec. Depuis le début du conflit, 7800 chirurgies ont été reportées, 448 lits ont été fermés et 25 000 rendez-vous ont été annulés dont 6000 rendez-vous dans les CLSC, les cliniques externes et les services à domicile, a précisé Mme Marois.

VOIR PAGE A 10: QUÉBEC

## Une grève illégale, «mais juste»

Les infirmières accusent Québec de «désinformation»

MARIO CLOUTIER  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Malgré la menace de sanctions plus sévères, les infirmières ont fait savoir qu'elles maintiendraient leurs piquets de grève aujourd'hui. La présidente de la FIIQ (Fédération des infirmières et des infirmiers du Québec), Jennie Skene, parle d'un débrayage illégal «mais juste». Elle accuse le gouvernement de «désinformation» quant aux demandes non comblées des infirmières: vacances, accessibilité aux postes et sécurité d'emploi. Tout doit être négocié en même temps, dit-elle, y compris les salaires.

La FIIQ tient un conseil général aujourd'hui à Saint-Hyacinthe pour faire le point, avec ses 600 déléguées de partout au Québec, sur l'état des négociations, les mesures annoncées par le gouvernement et la mobilisation des infirmières. La présidente du syndicat représentant 46 000 infirmières, Jennie Skene, ne doute cependant pas de l'appui de la majorité à la poursuite du débrayage.

«Le gouvernement, en refusant de négocier, a poussé les infirmières à la grève», indique la présidente de la FIIQ qui réclame un arbitrage obligatoire comme l'ont obtenu les policiers et les pompiers. Elle affirme que le gouvernement craint en fait de perdre en procédant à un tel exercice.

Mme Skene dit prendre au sérieux les menaces de sanctions plus sévères du gouvernement, mais elle ajoute que les infirmières sont prêtes à les affronter et, éventuellement, à les contester en cour.

«Les infirmières vont regarder entre elles comment y faire face. [...] Le législateur a toujours en main la matraque pour les travailleurs qui veulent faire respecter leurs droits. Les infirmières n'ont pas la même chance.»

Elle rappelle également que le débrayage de 1989 a montré la solidarité des infirmières. Le Procureur général a retiré ses poursuites pénales. Quant aux cotisations, elles avaient été récoltées de main à main par les infir-

VOIR PAGE A 10: FIIQ



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Malgré la pluie qui n'a cessé hier de s'abattre sur le Québec et la menace de sanctions plus sévères qui pourraient bientôt leur tomber sur la tête, les infirmières ont fait savoir qu'elles maintiendraient leurs piquets de grève aujourd'hui.

Lire aussi en page A 2

- Des médecins manifestent leur appui aux infirmières
- De l'annulation des chirurgies et des rendez-vous
- L'heure de la démission approche pour les pharmaciens

## Öcalan, le verdict

Le juge optera-t-il pour la paix civile ou répondra-t-il à l'opinion publique qui souhaite la mort du «massacreur de bébés»?

JÉRÔME BASTION  
LIBÉRATION

Istanbul — Sur les berges et au sommet de la colline, des soldats en faction tous les 50 mètres donnent à la petite île plantée de cyprès et d'oliviers un air de camp retranché, avec ses nageurs de combats tournant autour de l'embarcadere en zodiac et ses frégates croisant au large. Là, dans l'île d'Imrali, dans la mer de Marmara a été incarcéré le chef rebelle kurde Abdullah Öcalan après son arrestation au Kenya le 15 février dernier. Là, au terme d'une instruction rapide s'est tenu son procès pour «trahison» et pour «séparatisme» devant la Cour de Streté de l'État.

Aujourd'hui, l'île vivra une dernière journée de fébrilité, la Cour devant rendre un verdict peut-être lourd de conséquence pour la stabilité du pays. La peine de mort a été requise, sans surprise par le ministère public qui accuse le chef du PKK (parti des travailleurs du Kurdistan) d'être un «terroriste» responsable des quelque 29 000 victimes causées en quinze ans par la rébellion dans le sud-est anatolien peuplé en majorité de kurdes.

VOIR PAGE A 10: ÖCALAN

## La pluie vole la vedette à Wimbledon

Alors que l'Américain Andre Agassi enrayait le service du très surprenant Australien Wayne Arthurs pour se qualifier en quarts de finale à Wimbledon, la Française Mary Pierce, neuvième tête de série, subissait les foudres de la jeune terreur Jelena Dokic. Tout comme Martina Hingis au premier tour, Pierce s'est fait sortir sans bavure. La Française menait pourtant 4-1 dans le premier set laissant présager une défaite pour la jeune Australienne de 16 ans qui semblait bien impressionnée par la puissance du service et du coup droit de son adversaire. Mais à la faveur de sa première double faute et alors qu'elle avait déjà sauvé six balles de break dans le même jeu, Dokic revint à 4-3 avant de remporter le set. La championne sortante, la Tchèque Jana Novotna a pour sa part réussi à vaincre la Française Nathalie Dechy 6-3 et 7-5. Elle pourra donc, malgré la blessure qu'elle traîne, défendre son titre. Le prestigieux tournoi, épargné par les mauvais temps au cours de sa première semaine d'activités a été perturbé par la pluie, venue interrompre ce «super lundi». Nos informations en page B 8.

## Jean Dion: D'autres questions

■ À lire, page B 1



MÉTÉO

Montréal	Québec
Ciel variable	Averses et orages.
le matin. Orages	Max: 27 Min: 16
en après-midi.	
Max: 27 Min: 20	Détails, page B 7

INDEX

Annonces..... A 6	Le monde..... B 6
Avis publics..... B 2	Les sports..... B 8
Culture..... B 9	Montréal..... A 3
Économie..... B 2	Mots croisés..... B 7
Éditorial..... A 8	Politique..... A 7
Horizons..... B 1	Télévision..... B 9

www.ledevoir.com



## • LES ACTUALITÉS •

Grève dans les hôpitaux

# Des médecins manifestent leur appui aux infirmières

*«J'ai côtoyé beaucoup de médecins et je n'ai rencontré personne qui ne soit pas d'accord avec la démarche des infirmières, dit le Dr Paul Lévesque.»*

La sympathie dont les infirmières en grève ont bénéficié jusqu'ici dans le public s'étend maintenant aux médecins: plusieurs d'entre eux, y compris le président de la Fédération des médecins omnipraticiens, ont déclaré publiquement, hier, qu'ils appuyaient la démarche des infirmières.

MARIE-CLAUDE DUCAS  
LE DEVOIR

Lors d'une conférence de presse, hier, le Dr Paul Lévesque, urgentologue à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, à Montréal, s'est joint au Dr Paul Saba, président de la Coalition des médecins pour la justice sociale, afin de manifester son appui à la cause des infirmières.

Les deux médecins, même s'ils parlaient en leur nom personnel, ont souligné que de nombreux confrères partagent leur point de vue.

*«J'ai côtoyé beaucoup de médecins, et je n'ai rencontré personne qui ne soit pas d'accord avec la démarche des infirmières, dit Paul Lévesque. Il est important que les médecins prennent position en faveur des infirmières. On fait souvent bande à part.»*

Le président de la Coalition, le Dr Paul Saba, a invité les médecins qui le peuvent à rejoindre, dans leurs temps libres, les infirmières dans les piquets de grève. *«Le système de santé est en train de mourir, a dit le Dr Paul Saba, président de la Coalition. Des hôpitaux sont fermés. Les salles d'urgences sont débordées. Les infirmières sont moins nombreuses. Il y a plus de patients et ils sont plus malades. Les tâches des infirmières sont plus lourdes et elles n'ont pas les moyens de bien faire leur travail. Le gouvernement essaie de blâmer les infirmières pour cette situation en détérioration. Ce n'est pas vrai.»*

La Coalition, qui regroupe quelque 300 médecins, a été fondée il y a deux ans et demi, pour défendre la gratuité de l'accès aux médicaments pour les personnes âgées et à faibles revenus. Le Dr Paul Lévesque a pris position à plusieurs reprises, dans les médias, contre les compressions faites par le gouvernement Bouchard dans les réseaux de la santé. *«Les infirmières tiennent à bout de bras le système de soins de santé depuis plusieurs années, dit le Dr Lévesque. Les patients s'accumulent dans les corridors. [...] Rien ne va plus, et si les patients arrivent encore à obtenir des soins dans l'état actuel des choses, c'est en grande partie grâce aux infirmières.»*

La Coalition et le Dr Lévesque appuient les demandes des infirmières, y compris sur les questions salariales. Du côté patronal, on insiste en effet sur le fait que des ententes sont survenues, avant la rupture des négociations, sur la charge de travail et la sécurité d'emploi; ces ententes comprennent la création de quelque 1500 nouveaux postes. *«À Maisonneuve, on a voulu recruter une centaine d'infirmières, et on n'en a trouvé que 60, dit Paul Lévesque. Il faut que la profession soit valorisée, que les conditions de travail aient du bon sens. On a beau dire qu'on veut recruter, mais si on n'offre rien d'adéquat, on ne recrute jamais.»*

La Coalition maintient son appui en dépit des déclarations faites ce week-end par Paul Brunet, président du Conseil pour la protection des malades, qui estime que cette grève se fait au détriment des patients. *«Je suis content que des patients commencent à se plaindre, déclare le Dr Saba. Mais ce qui arrive n'est pas la faute des infirmières, c'est la faute du gouvernement.»*

Le Dr Lévesque a ajouté pour sa part que la situation, à Maisonneuve-Rosemont, comme dans bien d'autres hôpitaux, était déjà critique bien avant le déclenchement de la grève. *«Ce qu'on vit depuis quelques jours, ce n'est pas du tout pire que ce qu'on a vécu l'hiver dernier, dit-il. La situation actuelle dans les hôpitaux a été créée par le gouvernement, par les fermetures d'hôpitaux, par la crise qu'ils ont délibérément laissée se produire en radio-oncologie.»*

Le Dr Renald Dutil, président de la Fédération des médecins omnipraticiens, interrogé hier, a déclaré aussi que les infirmières avaient tout son appui. *«Leurs revendications salariales sont tout à fait justifiées, et l'offre d'augmentation de 5 % sur trois ans, faite par le gouvernement, est nettement insuffisante, dit-il. Les infirmières sont un des groupes*



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

S'appuyant sur des béquilles, une femme attendait devant l'hôpital Notre-Dame, à Montréal hier, non loin d'un groupe d'infirmières en grève.

qui, avec les médecins, ont été les plus affectés par les réformes dans le secteur de la santé.»

Le Dr Dutil a par ailleurs critiqué l'application des sanctions annoncées hier par le gouvernement, et l'évocation qui a été faite quant à la possibilité d'une loi spéciale. *«On ne règle rien par des lois spéciales, ni par des sanctions non*

*plus. Quand il faut aller en contestation pour faire aboutir des négociations qui traînaient déjà depuis trop longtemps, c'est qu'il y a quelque chose qui ne va pas», a-t-il dit, ne manquant pas de rappeler que les médecins omnipraticiens sont, eux aussi sans contrat depuis plus d'un an.*

A la Fédération des médecins spécialistes, on se déclare

«sympathique» à la cause des infirmières, mais on est moins empressé à appuyer leurs moyens de pression. *«On ne peut pas appuyer une grève illégale», dit Jean Talbot, secrétaire de la Fédération, qui s'est tout de même déclaré d'accord avec les demandes des infirmières quant à leur demande de rattrapage salarial, et quant à l'allègement de leur tâche.*

## Chirurgies et rendez-vous annulés

LE DEVOIR

À la Régie régionale de Montréal-Centre, hier, on signalait l'annulation de près de 400 chirurgies, dont 210 chirurgies d'un jour et 187 cas de chirurgies dites «électives». *«L'impact majeur s'est surtout fait sentir du côté de l'annulation des chirurgies», indiquait Lauréanne Collin, responsable des relations de presse à la Régie. La Régie régionale de Montréal-Centre regroupe les quelque 150 établissements de santé de l'île de Montréal, y compris les CLSC, les Centres hospitaliers de soin de longue durée (CHSLD) et bien sûr les hôpi-*

taux, dont 17 sont pourvus d'une salle d'urgence.

Les chirurgies électives peuvent comprendre des chirurgies «semi-urgentes», par exemple des opérations gynécologiques ou pour des hernies, mais qui ont lieu sur rendez-vous et peuvent donc être reportées.

Les infirmières sont en grève générale illimitée depuis samedi matin. Mais c'est hier que l'on était en mesure de constater les impacts sur des services, tels que les chirurgies, qui ne sont pas offerts de toute façon les week-ends.

Dans les salles d'urgence, la grève n'avait pas encore, hier, entraîné de débordements plus dramatiques que

d'habitude. *«On a 20 patients à l'urgence de l'hôpital Notre-Dame depuis 48 heures, 24 à Maisonneuve-Rosemont et huit à Sacré-Cœur, indique Lauréanne Collin. On a déjà vu pire...»* Le service en salle d'urgence fait partie des services que les infirmières considèrent comme essentiels, et qu'elles assurent à 100 %.

Au niveau provincial, les associations d'employeurs du réseau de la santé estimaient que, à 14 heures hier, 860 chirurgies avaient dû être reportées, 450 lits fermés, et 10 000 rendez-vous reportés ou annulés.

M.-C. D.

Pharmaciens d'hôpitaux

## L'heure de la démission approche

LOUISE LEDUC  
LE DEVOIR

Pendant que la grève illégale des infirmières retient toute l'attention, les pharmaciens d'hôpitaux et de centres d'hébergement s'apprentent à passer à l'action et à déposer leur lettre de démission collective, dès demain.

*«Le gouvernement a été avisé de notre date butoir et 90 % de nos pharmaciens sont prêts à aller de l'avant», a rappelé Manon Lambert, directrice générale de l'Association des pharmaciens des établissements de santé.*

En moyenne, les membres de cette association gagnent environ 47 000 \$, a précisé Mme Lambert. Ils réclament de Québec un salaire équivalent à celui

des biochimistes cliniques. *«Nous gagnons 17 % moins qu'eux, et 33 % moins que les médecins omnipraticiens. Or, nos études durent tout de même cinq ans et demi...», rappelle Mme Lambert.*

Depuis le 9 juin, tout dialogue avec le gouvernement est rompu. Depuis lors, les pharmaciens qui exercent leur profession dans des établissements de santé multiplient les moyens de pression, que ce soit en ne préparant que partiellement les médicaments aux malades, en refusant de préparer ceux qui pourraient leur permettre de se soigner eux-mêmes à la maison ou en boycottant la formation dispensée aux plus jeunes.

Les pharmaciens tiendront demain une assemblée générale, non pas pour revoir la stratégie, déjà bien arrêtée,

mais pour informer chacun des membres de l'association des gestes entrepris.

*«Nous n'avons pas à tenir de votes, nous avons déjà le mandat de déposer la démission collective. Elle sera effective soixante jours plus tard», a précisé Mme Lambert.*

De leur côté, six résidents en pharmacie ont joué les funambules, hier matin. En conférence de presse, ils ont approuvé les revendications et les moyens de pression de leurs aînés, mais se sont plaints d'en faire personnellement les frais.

Etant donné que les pharmaciens ont aussi cessé toute activité d'enseignement, trente-quatre étudiants en pharmacie ne pourront terminer tel que prévu leur résidence à la fin de l'été.

Ils demandent donc à leur tour au gouvernement une compensation. Pourquoi? Pour la perte de revenus qu'ils subissent du fait de leur entrée retardée dans la profession. Ils chiffrent cette perte de revenus à 5000 \$ par mois. *«Et déjà, nous sommes endettés jusqu'au cou», d'expliquer Catherine Emond, une résidente rattachée à l'université Laval.*

*«Des millions sont alloués aux médecins. Dans notre cas, il ne s'agit que de quelques milliers de dollars», enchaîne Geneviève Larouche.*

Devant les conditions salariales qu'ils jugent insatisfaisantes, deux des six résidents présents à la conférence de presse ont fait valoir qu'ils songeaient à pratiquer sous d'autres horizons, l'une en Ontario, l'autre aux États-Unis. *«Je suis allée à un congrès, à London, en Ontario, et l'industrie pharmaceutique nous proposait des emplois entre 70 000 \$ et 90 000 \$ US. Pendant ce temps, ici, on se fait dire que nous ne sommes pas importants, on nous dit de repasser plus tard», raconte Julie Forget.*

Bijouterie  
**Gambard**

Vente et service technique

ROLEX  
GENÈVE

Lady-Datejust  
en or 18 carats  
avec lunette sertie de brillants

630-A RUE CATHCART, MONTRÉAL, CENTRE VILLE • TÉL.: 866-3876

Club 402-HOMME®

À votre service depuis 20 ans



**TUXEDOS**  
importés d'Italie  
au prix de gros

100 % laine

Coupes exclusives

495 \$

le tuxedo

1118, rue Sainte-Catherine O.,  
Bureau 200  
Montréal (Québec) H3B 1H5  
Tél.: 861-3636

Du lundi au vendredi  
De 9 h 30 à 18 h  
Samedi de 10 h à 16 h

**Solde estival**  
**20% à 60%**  
de rabais et plus

BOUTIQUE



Enfants Deslongchamps

0-18 ans • Maternité

1007, rue Laurier Ouest  
Montréal (Québec) H2V 2L1  
Tél.: 274-2442

# ♦ MONTRÉAL ♦

Conseil municipal

## Les commissions permanentes sont-elles utiles?

Persuadés que oui, deux conseillers déplorent le peu de participation des citoyens

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

Le peu de participation des citoyens aux deux commissions permanentes du conseil municipal désole les deux présidents, les conseillers municipaux Colette Paul et Sylvain Lachance.

Les deux élus rendaient compte hier en conférence de presse de leur rapport respectif sur les travaux des derniers mois. Ils en ont profité pour indiquer que des changements avaient commencé à être apportés à la Commission des finances et du développement économique et à la Commission de l'administration et des services aux citoyens pour en faire de véritables instances de consultation.

Or, ce désir ne s'est vraisemblablement pas concrétisé jusqu'à présent. En mai dernier par exemple, lorsque l'administration a annoncé qu'elle adoptait une nouvelle réglementation sur la propreté, qui interdira à compter de septembre prochain l'utilisation des petits sacs-poubelles et des petits sacs blancs d'épicerie, le tollé populaire n'a trouvé aucune instance où s'exprimer. En fait, les deux commissions tiennent souvent des audiences publiques une fois que l'administration municipale s'est prononcée sur un dossier.

Colette Paul estime tout de même que les commissions détiennent un véritable pouvoir de faire changer les choses. «Une réglementation, ça évolue, c'est vivant», a renchéri son collègue Sylvain Lachance.

Ainsi, la commission que ce dernier préside a recommandé récemment que la municipalité modifie le règlement sur le contrôle des chiens, pour interdire aux chiens d'uriner sur la propriété privée. «Il y a des endroits plus appropriés», a souligné M. Lachance. L'idée, c'est de faire du bon voisinage. Une autre recommandation vise à étendre la réglementation aux chats



Les conseillers municipaux Colette Paul et Sylvain Lachance

«afin de limiter leur présence sur le domaine privé».

Si les deux présidents admettent qu'il y a un problème de participation — le dossier du pacte fiscal a attiré seulement 40 personnes et on a compté une trentaine de participants concernant le dossier de la pollution canine —, ils refusent d'en attribuer la raison aux décisions du passé de leur administration. A son arrivée au pouvoir en 1994, Pierre Bourque a notamment éliminé le Bureau de consultation de Montréal, qui était un organisme indépendant tenant des audiences publiques.

«L'idéal, c'est toujours d'aller en consultation. Personne n'est contre cette vertu. Mais on essaie de reprendre le temps perdu», a indiqué M. Lachance, qui a ajouté que les gens sont peut-être désabusés des instances publiques.

Militante loyale de M. Bourque, Mme Paul a défendu l'orientation des dernières années de l'administration. «On dit souvent que la Ville

ne consulte pas. Ce n'est pas juste», a dit Mme Paul.

Ainsi, a-t-elle souligné que depuis que les conseils d'arrondissements ont été remplacés par les conseils de quartiers, la participation des citoyens s'est améliorée. Elle n'a toutefois pas précisé à combien se chiffrait l'amélioration. De toute façon, la Commission de l'administration et des services aux citoyens doit analyser le sujet en novembre prochain puisque, comme l'a affirmé M. Lachance, «les citoyens sont des éléments qui animent l'administration».

Même si elles attirent peu de Montréalais, les commissions réussissent vraiment à informer la population, soutient Mme Paul. Du même souffle, cette dernière affirme n'avoir lu que les 23 premières pages du rapport Bédard de quelque 500 pages sur lequel elle a pourtant présidé les audiences de la Commission des finances et du développement économique.

La traque aux chômeurs

## Le Commissaire à la vie privée va en appel

JUDITH LACHAPELLE  
LE DEVOIR

Les chômeurs ont perdu une manche mais n'ont pas perdu la guerre: après avoir subi un revers en Cour fédérale, le Commissaire à la vie privée a décidé de porter sa cause en appel, a appris *Le Devoir* hier.

Au début du mois, la Cour fédérale avait décrété que le couplage des données entre les douanes canadiennes et l'assurance-emploi ne pouvait pas être considéré comme une fouille abusive ou comme une entrave à la liberté de circulation garantie par la Charte des droits et libertés. Après examen du jugement, le Commissaire a conclu qu'il y avait matière à poursuivre en Cour d'appel fédérale. Les détails du nouveau recours n'étaient pas encore connus en fin de journée hier.

Le 27 mai dernier, le juge-arbitre Marshall Rothstein infligeait ce revers au Commissaire à la vie privée et au Mouvement Action chômage, quatre mois après leur victoire à la suite d'un premier jugement en Cour fédérale. Le juge Danièle Tremblay-Lamer avait alors décrété illégale cette méthode d'enquête de traque aux chômeurs. Le gouvernement en a appelé de cette décision et les deux parties

devront à nouveau croiser le fer sur cette question d'ici un an. Dans le cas de la violation de la Charte, la Cour d'appel fédérale devrait entendre la cause dans un délai allant de trois mois à un an.

Le cas-type qui a servi au jugement Rothstein est celui d'une Ontarienne, Deborah Smith, qui avait été forcée de rembourser 1200 \$ en prestations d'assurance-emploi en plus de 856 \$ d'amende parce qu'elle s'était absentée du pays sans en avertir les autorités. En comparant ses fichiers informatiques avec ceux de la douane canadienne (le formulaire E-3111, rempli par les voyageurs qui reviennent au pays), le ministère du Développement des ressources humaines avait détecté la fraude de Mme Smith, ainsi que celles de nombreux autres chômeurs voyageurs. Selon la loi sur l'assurance-emploi, un chômeur ne peut recevoir de prestations quand il est à l'étranger du pays.

Le Commissaire à la vie privée avait plaidé la violation de l'Article 8 de la Charte, qui interdit les fouilles et les saisies abusives. Le juge Rothstein avait estimé que les voyageurs ne pouvaient s'attendre à la confidentialité des informations déclarées dans le formulaire E-311. L'intérêt légitime du ministère de faire respecter sa loi a le dessus sur cette attente à la vie privée du prestataire.

E N B R E F

### Premiers répondants à Outremont

(Le Devoir) — La Ville d'Outremont vient d'officialiser un système de premiers répondants sur son territoire. Assumé par les pompiers de la municipalité, ce service vise à raccourcir les délais d'intervention auprès de la population qui a besoin de soins préhospitaliers d'urgence ou de soins lors d'accidents sur le territoire. Ce travail se fait en collaboration avec Urgences-santé qui reçoit les appels d'urgence par le numéro 9-1-1. Actuellement, six municipalités sur l'île de Montréal offrent ce service de premiers répondants. La Ville de Montréal projette d'en faire tout autant dans le cadre d'un élargissement des services offerts par le Service de prévention des incendies. Mais un litige avec le syndicat risque de rendre difficile ce changement de mentalité.

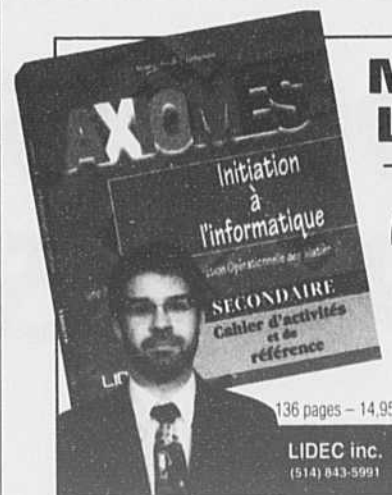
### Plainte contre la SRC, rien contre Prescott

(Le Devoir) — Équipe Bourque/Vision Montréal a porté plainte au Conseil de Presse du Québec contre la Société Radio-Canada et le journaliste Philippe Schnobb pour un reportage diffusé le mois dernier et concernant la tenue en septembre 1998 d'une soirée partisane de finance-

ment dont ni l'existence ni les supposées contributions qui y ont été faites, n'apparaissent aux États financiers du parti. Les informations «jettent faussement du discrédit» sur la formation politique du maire Pierre Bourque. Le porte-parole d'Équipe Bourque/Vision Montréal, Robert Dolbec, a également indiqué que le parti a déposé une plainte auprès de l'ombudsman de la SRC. Toutefois, le parti ne mettra pas à exécution ses menaces de poursuites contre le chef de l'opposition officielle, Michel Prescott, qui a accusé le conseiller municipal Ivon LeDuc de manquer d'éthique. L'épouse de ce dernier dirige une entreprise de distribution qui a reçu des contrats du parti pour lequel ce dernier a obtenu un remboursement de la Ville de Montréal à titre de dépenses électorales.

### Les boursiers de la Fondation du maire sont honorés

(Le Devoir) — Deux boursiers de la Fondation du maire de Montréal pour la jeunesse ont gagné le concours québécois d'entrepreneurs. Il s'agit de Frétt Design, qui met sur le marché une ligne de tricots de laine et d'accessoires garnis de castor rasé et de eWorldMusic, qui distribue sur Internet des chansons d'artistes méconnus. Les deux entreprises ont gagné chacune 5000 \$. Depuis le printemps, la Fondation du maire de Montréal offre un service-conseil à ses jeunes entrepreneurs assumé par des gens d'affaires d'expérience.



Marc-André  
LALANDE

AXIOMES  
Initiation à l'informatique

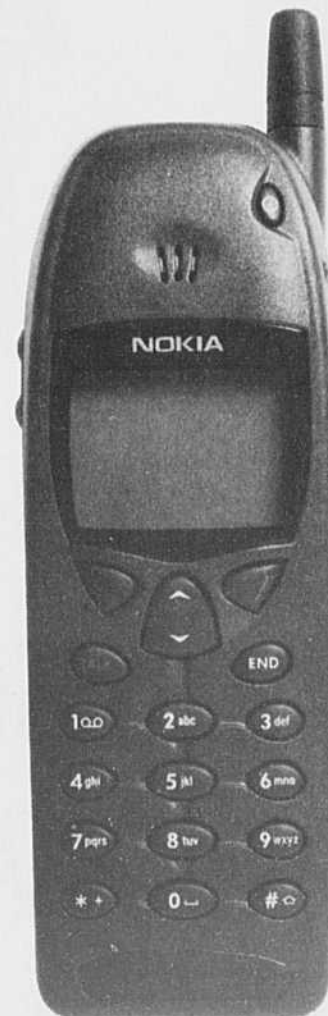
Un cahier de prof pour  
les profs.

136 pages - 14,95 \$

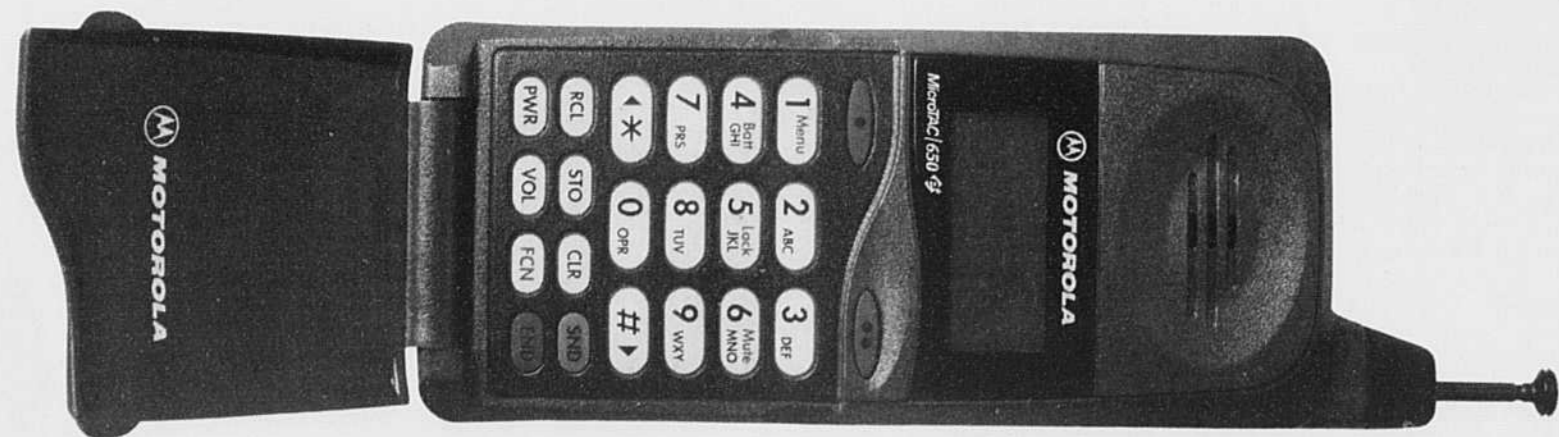
LIDEC inc.  
(514) 843-5991

En vente dans toutes les librairies

# On a un choix



# plus étendu.



Bell Mobilité™ ne vous offre pas seulement un grand choix parmi les appareils les plus récents ou le choix entre les technologies numérique et analogique, elle vous offre aussi, avec ses tout nouveaux forfaits *Mobilité*, des solutions adaptées à vos besoins. Ainsi, quand vos habitudes d'utilisation évoluent, vous pouvez en tout temps passer d'un forfait à l'autre. Voilà, pour nous, ce qui s'appelle aller un peu plus loin.

Pour en savoir plus, passez chez Espace Bell™, à un magasin Téléboutique™ Bell, chez un dépositaire Bell Mobilité ou chez l'un de nos détaillants; appelez-nous ou consultez notre site Web.

**1 888 4MOBILE**  
[www.bellmobilite.ca](http://www.bellmobilite.ca)

## Les nouveaux forfaits Mobilité

<b>150</b> minutes <b>29 \$</b> /mois	<b>400</b> minutes <b>49 \$</b> /mois	<b>650</b> minutes <b>79 \$</b> /mois	<b>800</b> minutes <b>99 \$</b> /mois	<b>1500</b> minutes <b>159 \$</b> /mois
--	--	--	--	--

- Minutes utilisables en tout temps\*
- Aucun contrat
- Pas de frais d'itinérance\*\*
- Facturation à la seconde\*\*\*
- Conférence à trois, Renvoi automatique et Appel en attente inclus

\*En vigueur pour les appels locaux et vocaux au Canada seulement. \*\*Seulement au Canada. \*\*\*Avec les forfaits numériques. Téléphone non compris. Taxes, services optionnels et autres frais (activation, accès mensuel au réseau, interurbain et temps d'antenne) en sus. Détails en magasin. Espace Bell™ et Téléboutique™ Bell sont des marques de commerce de Bell Canada. MC Marque de commerce de Bell Canada, utilisée en vertu d'une licence.



LES ACTUALITÉS

Révélation sur la vie sexuelle de Lincoln

Malaise à Springfield

PAUL WOOD
AGENCE FRANCE-PRESSE

Springfield — De récentes révélations sur la vie sexuelle d'Abraham Lincoln ont créé l'émotion à Springfield (Illinois), venant troubler la tranquillité de la ville natale de l'ancien président américain.

Depuis que Larry Kramer, un militant du mouvement homosexuel et l'un des fondateurs d'ACT-UP a révélé dans le quotidien local State Journal-Register, que le 16e président des États-Unis avait un penchant homosexuel, les habitants de Springfield s'empressent d'étouffer l'affaire.

Larry Kramer affirmait, sur la base du journal intime de Joshua Speed, proche d'Abraham Lincoln, qu'ils partageaient le même lit et s'embrassaient. La publication de l'article de M. Kramer a provoqué une vague de protestations de la part des lecteurs, dont beaucoup ont menacé de résilier leurs abonnements.

Springfield, ville moyenne de 105 000 habitants au cœur de l'Amérique profonde, ne tire sa gloire que de la mémoire de l'illustre dirigeant américain, assassiné en 1865.

500 000 touristes viennent chaque année à Springfield, sur les traces d'Abraham Lincoln (1809-1865), seule source de tourisme pour la capitale de l'Illinois. La ville abrite de nombreuses statues de l'ancien président, le représentant tantôt en jeune ouvrier des chemins de fer, tantôt en dirigeant bouleversé devant son pays qui se déchire.

Un bus conduit les touristes à la tombe d'Abraham Lincoln, au cimetière municipal d'Oak Ridge. La tradition veut que le visiteur touche le nez de la statue de l'homme illustre et que ce geste lui porte chance.

«Je n'ai jamais entendu dire qu'il était homosexuel et je ne crois pas que ce soit vrai», affirme Bruce Murray originaire de Chicago. «Il était marié, n'est-ce pas?»

Abraham Lincoln a épousé Mary Todd, mais selon nombre d'historiens leur relation était malheureuse. Pour autant, ce mariage insatisfait et le fait qu'Abraham Lincoln partageait son lit avec Joshua Speed n'en font pas un homosexuel, estime l'historien Robert Johanssen, un spécialiste de Lincoln à l'université de l'Illinois. «Il n'y avait rien d'anormal à partager son lit à cette époque. L'Illinois était un poste-frontière. Il y avait peu de lits et peu d'aubergers», explique-t-il.

Pour Janet Walsh, originaire de Springfield, ces allégations peuvent faire beaucoup de mal à la ville, tandis que d'autres considèrent que la vie sexuelle de l'ancien président n'est l'affaire de personne. «C'est juste la triste illustration de notre culture tabloïd», estime Donna Pittman, originaire de Urbana, la ville de l'Illinois où Lincoln a exercé sa profession d'avocat. «On ne respecte plus la vie intime des gens. Je m'en fiche complètement qu'il soit homosexuel.»

Cour suprême du Canada

Le révérend Phelps ne s'est pas montré

Les manifestants pour les droits des gais crient victoire

SUE BAILEY
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Alors qu'on s'attendait à une manifestation contre l'homosexualité, c'est finalement à un rassemblement en faveur des droits des homosexuels qu'on a eu droit, hier, devant la Cour suprême du Canada. Quelques centaines de gais et lesbiennes et leurs partisans ont manifesté contre la venue attendue du militant américain Fred Phelps, mais celui-ci ne s'est pas présenté, craignant apparemment une protection insuffisante de la part de la police.

Le révérend Phelps, connu pour organiser des manifestations contre l'homosexualité aux funérailles d'homosexuels, devait brûler un drapeau canadien pour protester contre la décision de la Cour suprême d'accorder aux couples de gais et lesbiennes les mêmes droits que les couples traditionnels en matière de régime de retraite.

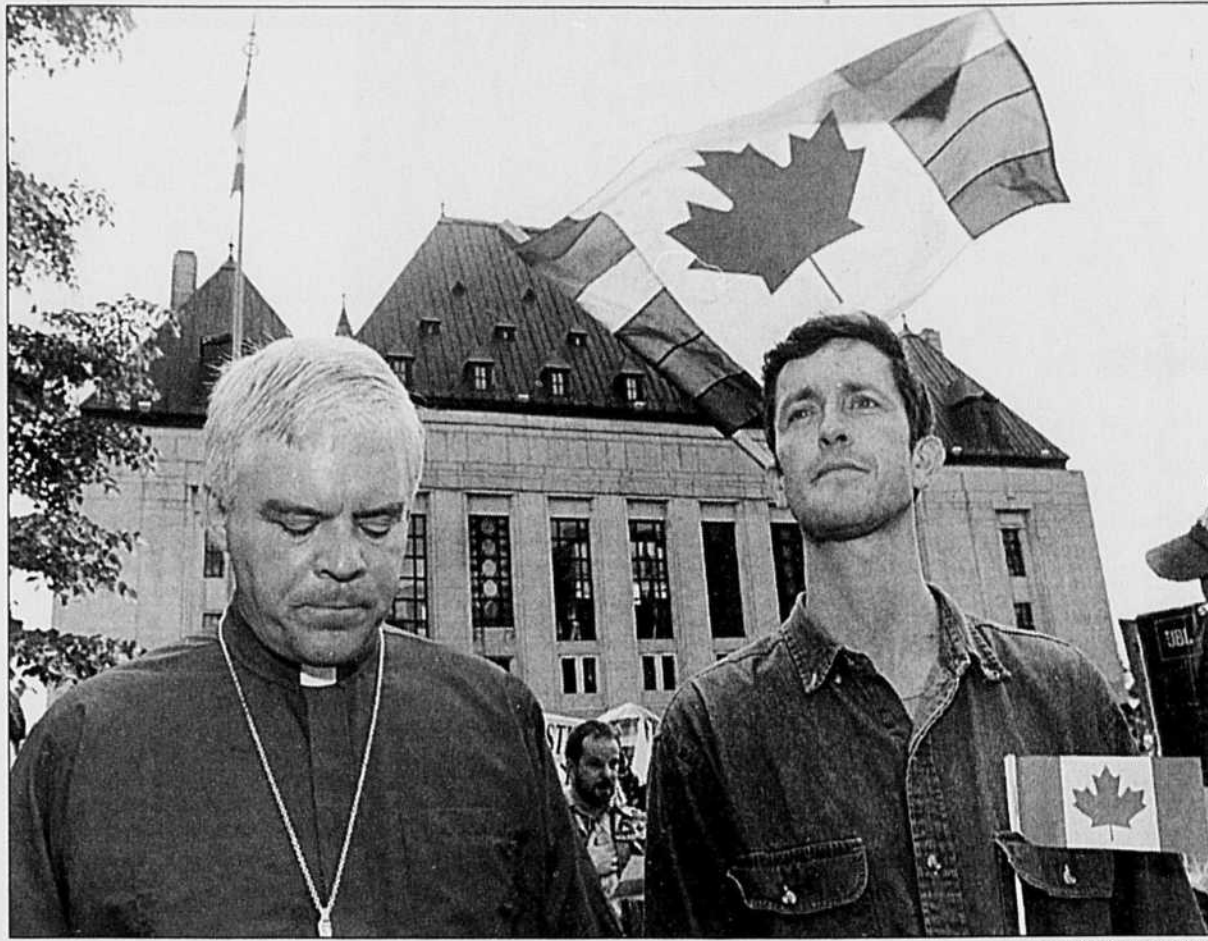
Un espace entouré de barricades, réservé pour le pasteur et son entourage, est resté vide, alors que quelque 500 partisans des gais et lesbiennes manifestaient de leur côté. Une trentaine d'agents de la Gendarmerie royale du Canada et de la police locale ont attendu sur place, en vain, pendant plus de quatre heures, l'arrivée de M. Phelps et de ses disciples.

Les manifestants ont considéré leur absence comme une victoire. S'adressant à la foule, qui l'a ovationné, le député néo-démocrate Svend Robinson, lui-même homosexuel, a déclaré que «le pouvoir de l'amour était infiniment supérieur au pouvoir de la haine».

La fille du révérend Phelps, Shirley Phelps-Roper, a soutenu que la police d'Ottawa-Carleton avait envoyé des «messages confus» quant au degré de protection qui serait fourni à son père, qui dénonce les homosexuels aux États-Unis depuis neuf ans.

Par ailleurs, le pasteur Phelps, arrivé à Ottawa hier en compagnie de 12 partisans, n'a pas apprécié d'apprendre, vendredi, que ses réservations d'hôtel à Ottawa avaient été annulées. Anna Ballard, du Victoria Park Suites à Ottawa, a expliqué que la direction avait préféré ne pas courir le risque d'exposer d'autres clients à de possibles affrontements. C'est la saison touristique. La décision a été prise pour des raisons de sécurité, a dit Mme Ballard.

Le pasteur Phelps étant en déplacement, il n'a pas été possible d'obtenir ses commentaires hier.



L'évêque anglican Peter Coffin et le député Svend Robinson ont pris part à une manifestation en faveur des droits des homosexuels, hier, devant l'édifice de la Cour suprême à Ottawa.

Un communiqué émis hier laisse croire que le pasteur n'a pas renoncé à venir dénoncer l'homosexualité au Canada. Lui et ses partisans ont annoncé qu'ils seront de retour le 18 juillet, et qu'ils prendront pour cibles les Églises qui appuient l'homosexualité. Ils marcheront également le 19 juillet devant la Cour suprême, ont-ils fait savoir. Cette fois, le groupe a décidé d'écrire à des personnes «plus haut placées» au sein du gouvernement canadien pour l'organisation de leur séjour, a indiqué Mme Phelps-Roper.

Téléphone: 985-3322

LES PETITES ANNONCES

Télécopieur: 985-3340

LES PETITES ANNONCES

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: 985-3322
Télécopieur: 985-3340

Conditions de paiement: cartes de crédit

I.N.D.E.X REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

- 100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
300 • 399 MARCHANDISES
400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES
600 • 699 VÉHICULES

175 MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

CHARLEVOIX LES EBULOEMENTS - maison moderne 2 ch., vue imprenable sur fleuve et île aux couleuvres. 11 ind. 1,800\$/sem. (418)525-7401

ILES-DE-LA-MADELEINE Chalet au bord de la plage, meublé et complet. Endroit paisible. Juin/ juillet et août 450\$/sem., sept. 300\$. (418)986-2207

303 ANTIQUITÉS

ACHETONS LIVRES & DISQUES. 241-5003. 707 Mont-Royal est.

307 LIVRES / DISQUES

ACHAT DOMICILE LIVRES & BEAUX OBJETS 514-274-4659

ACHAT LIVRES-Biblio privée/succession. Mtl & prov. Serv. domicile (514)816-6159

LE QUAI DES LIVRES-523-5383. Achat à domicile. Obtenez + en vendant directement au libraire.

LIBRAIRE d'expérience achetée à domicile: succession, déménagement, etc... Grand pouvoir d'achat. Mtl et ext. (514)914-2142

315 TÉLÉPHONIE

SYSTÈME TELEPHONIQUE D'AFFAIRES à vendre, AT & T Partner Plus. Poss. 12 lignes et 20 boîtes vocales. Parfaite condition. Pour entreprise qui démarre? Groupe Interview, 278-9133.

318 MOBILIER DE BUREAU ET ACC.

LIQUIDATION - de 300 bureaux, chaises, filières, neufs/usagés. 885-4051.

Les Aménagements F.B. Inc.

320 AMEUBLEMENT

MOBILIER DE SALON 2 caissons cuir blanc, 2 tables marbre de Carrare, une lampe, 2100\$. (514)767-6727

325 INSTRUMENTS DE MUSIQUE

PIANO droit, Heintzman, chêne foncé, 45 x 65 x 62; 1,700\$. Tr. bon état. (514)613-0566

327 PHOTO, CINÉ.

A VENDRE Appareil photo LEICA Boitier LEICA M4-2, parfaite condition avec lentille LEITZ-Somicron 90 mm, 12.8.

Appels sérieux seulement, 2,500\$. (514)527-7973.

450 EMPLOIS DIVERS

TRADUCTEURS Vers le français. Français impeccable. Diplôme universitaire. Expérimenté.

Word Perfect/MS Word. 43,000\$ par année. Traductions doivent être effectuées à nos bureaux de TORONTO. (416)975-5252 poste 305.

501 OCCASIONS D'AFFAIRES

INVESTISSEUR/PARTENAIRE excellente occasion. Produit alimentaire, 25 ans en affaires, meilleurs clients: hôtels, casinos, etc. Programme d'expansion en marche. Fax: (514)738-1834.

501 OCCASIONS D'AFFAIRES

TELEPHONES PUBLICS A VENDRE Vous pouvez maintenant les acheter! Réussite financière assurée. Revenu potentiel de 250,000\$ par année. Investissement minimal requis de 9,600\$. Le retour sur votre investissement est garanti. Pour investisseurs sérieux seulement. Demandez notre trousse d'information avec vidéo gratuit au 1-800-253-9779(24 hrs sur 24). Membre des Bureaux canadien et américain des affaires. Compagnie entièrement canadienne.

506 ARGENT DEMANDÉ OU À PRÊTER

Besoin d'argent? Propriétaire d'automobile? Continuer à rouler! Prêtons l'argent!

Règlement 24 heures Rainbow Leasing Mme Joly: 514.332.1212

530 COURS

ANGLAIS ANGLOPHONE (Ph.D.) TOEFL. 8hres: 200\$. Privé. De 6h à 20h 489-4222

ANGLAIS INTENSIF Maîtrise McGill 1990. T.E.S.L., privé, semi-privé. 849-5484.

ATELIER D'ECRITURE, avec Sylvie Massicotte, auteure. Info: (514)522-1429

575 DÉMÉNAGEMENTS

ARTISAN - DÉMÉNAGEUR Courtois, ponctuel, attentionné VINCENT SCALLON, 946-9553

GILLES JODJIN TRANSPORT INC. Déménagements de tous genres Spécialité: Appareils électriques Assurance complète. 253-4374.

695 AUTOMOBILES

VOLVO 99 S70 GLT. Suite location 683\$ tt.c. ou achat. Cause; transfert. (450)641-1396.

101 PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT, libre imm., vente par proprio. Maison de ville impéc (2,800 p.c.) 3 ou 4 c.c., 2 s. de b. rénovées, 2 s. d'eau, s.s. rénové, jardin privé, garage (3 places) 272-1199, 731-1025.

POINTE ST-CHARLES, charmant cottage d'époque (1885) attaché, 3 c.c., planchers de pin, boiseries, murs de plâtre, terrasse et joli petit jardin. 132,000\$. (514)937-8545

103 CONDOMINIUMS CO-PROPRIÉTÉS

BROSSARD, maison de ville en copropriété, 3 c.c. à l'étage, foyer, garage, tennis, pisc. creusées. Transport centre-ville. Piste cyclable. Paysage de rêve. (450)465-7736

DOMAINE BOIS-FRANC à St-Laurent. Site exceptionnel face au lac & sentier 1 c.c. 895 p.c.a., a.c. stat. int. pisc. sauna, gym., sécurité. 125,000\$. Michel (514)238-7101

PARC LAFONTAINE face au parc, semi-détaché, superbe 6 1/2. 597-2615.

ST-LAMBERT - Croissant, 3e mezz., 1,441 p.c., 2 c.c., 2 s.b., foyer, imm. terrasse. Ensol. a.c. stat. int. 135,000\$ seul. (450)671-0502

115 EXTÉRIEUR DE MONTRÉAL

PIED-A-TERRER AU PIED CAP DIAMANT

QUEBEC - Condo 3 pces, arrond. hist., vue fleuve, réno., quartier charmant, prix abordable. (819)847-0709(message)

120 LAURENTIDES

LAC NOTRE-DAME Bord de l'eau, endroit paisible, chalet 4 saisons, rénové, 115,000\$ (514)845-6981, (450)226-5675

121 CANTONS DE L'EST

85 ACRES BOISES avec maison, lac artificiel. Zone blanc. 1,200 cordes de bois. (819)849-3593

121 CANTONS DE L'EST

VRAI COIN DE CAMPAGNE - 12 ac. Melbourne, maison 2 ét., gr. véranda, bûlments, 11 équip. 129,000\$. (514)731-7040.

130 MAISONS DE CAMPAGNE

REALISEZ VOS REVES en Estrie. Vue magnifique, domaine 600 pi. X 1 1/4 mille. Maison, gar. double, hangar, plantation, ruisseaux boisés. (819)359-2915

132 CHALET

ST-GABRIEL-DE-BRANDON. Modeste mais confortable petit chalet. 3 c.c. endroit tranquille, voisinage sympathique. 38,000\$. 842-2394

160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

AHURISSANT! A vous d'en profiter. 4 1/2, 5 1/2 rénovés, chauffés, eau chaude, poêle, frigo, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse. A partir de 450\$. 683-4056.

AU MOIS, pr. St-Denis, métro Sherbrooke, lumineux, 75m2, 1 ch. fermée, meublé, a.c. tt incl. 900\$/m. (514)284-3197.

BEAU 4 1/2 meublé, aire ouverte, 2 c.c., 2 ét., foyer, jardin, calme décoré goût. Lav. séch., métro Fabre. 18 juil.-18 déc. 875\$/m. 723-8868.

C.D.N. - SNOWDON

LACOMBE - bas duplex, près de U. de M., métro, hôpital, 6 1/2, rénové, plancher bois, chauffé, jardin. 737-6175.

EDOUARD-MONTPEIT coin Stirling, 4 1/2, 3e, pour couple ou 2 colocos. Chauffé, équipé, rénové. 271-4168

GRANDE CHAMBRE meublée. Des Erables (pr. Mt-Royal). Accès cuisine & jardin. 300\$/tt inclus. (514)526-6251.

N.D.G., 5 1/2, haut duplex, foyer, boiseries, services à prox., tranquille. 750\$/chauffé, à partir du 15 juillet. 486-5225.

OUTREMONT - grands 5 1/2, rénovés, lumineux, balcon, ensol., gar. 1050\$/chauffé. 843-0406, 898-1015.

160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

OUTREMONT, 50 Willowdale, 2 1/2, 1/2, ascenseurs, chauffé. 849-7061.

OUTREMONT, Wiseman/Bernard, 4 1/2, demi sous-sol, meublé, 600\$/tout compris. Au mois ou à l'année. 271-4168

OUTREMONT, boul. Mt-Royal, 3 1/2, s.-sol, équipé, chauffé. 277-4606.

OUTREMONT-h duplex, côté montagne, lumineux, 1,225 p.c., grd 2 ét., puits lum., foyer, tourbillon, 5 électros, balcon, alarme, gar. 1,200\$/m.c./sept. 271-4577.

PLATEAU, cottage luxueux, 2 c.c. + bureau, bois franc, foyer, terrasse, a.c., 2 s. de b., tourbillon, 1,200\$. Libre vers le 15 juillet. (418)653-0587(Olivier).

PLATEAU-St-Dominique/St-Jos, 4 1/2, 1 c.c., r-de-c.(1,200 p.c.), h. gamme, meublé au grand complet, foyer, jardin privé, calme, décoré avec goût. Juil. 1,300\$. 843-4974.

SHERBROOKE (coin Parc Lafontaine) Neuf, 1155 p.c., lattes + céramique, 1 ch. c., 2 s.bains complètes, sid'ner, Jenn-Air, foyer, solarium, Piscine, sauna, stat. int. chauffé, 1500\$/mois. Danielle ou Tony, 9h à 17h 323-2323

WAVERLY (Bernard-St-Viateur), gr 5 pièces meublées, rénové. Côté rue calme, côté cour avec terrasse. Charmant. 273-3573.

163 OFFRE À PARTAGER

APPARTEMENT A PARTAGER Dans 5 1/2, devant un parc, non-fumeur, tranquille, accès à la cuisine. Entre métro Mont-Royal et Laurier. 320\$/tout compris. 528-0716.

164 CONDOMINIUMS À LOUER

4 1/2, bord du fleuve (Brossard), cuis. équip., gar et stat. 850\$, libre août/ juil à discuter! Meublé si désiré 950\$. (514)620-2254.

LANGELIER/ROSEMONT lumineux 5 1/2, haut duplex, 2 s.b., verrières, grand balcon, très ensoleillé. 975\$ 993-6313, 254-7812

175 MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

CHARLEVOIX, au pied du massif. Vue imprenable sur fleuve. Maison, chalet ou chambre. (514)842-2394.

164 CONDOMINIUMS À LOUER

PLATEAU «LES DAUPHINS», 4 1/2, condo, vue sur Parc Lafontaine, chauffé, eau ch. Appel-moi (450)974-0464.

165 PROPRIÉTÉS À LOUER

OUTREMONT EN HAUT, rue Spring Grove, 4 c.c., non meublé, M-sept. 99 à juin 2000. 4,500\$/m. 888-8878.

170 HORS-FRONTIÈRES À LOUER

«PARIS» Xie, très proche centre, 2 1/2, équipé, confortable, chaleureux, semaine et plus. TEL.: (514)352-1059.

COTE D'AZUR, entre Toulon & Le Cap Sicié, près plages. Sem. ou plus. Maison, jardin, terrasse, cuis. équip., 2 c.c. (514)336-3639.

PARIS Xie, 2 app. à louer (3 1/2 - 4 1/2) à la semaine, toutes commodités, secteur tranquille. 25 juil.-29 août. Prix à discuter. 011 331 43 64 36 70.

PARIS, proche BASTILLE, studio 2 pers. tout confort, min. 3 mois, libre nov. Tél.: (514)352-1059.

PARIS-MONTPARNASSE. Studio très clair, Confortable. Possible 4 pers. 650\$/sem. et plus. Ginette: (514)352-1059.

PAYS CATHARE. Maison village restaurée, jardin, 6 pers. Tt confort. 800\$/sem. 342-5888, 343-7734 (rép.)

PLEIN cœur Paris(1er), beau studio meublé, clair, calme. Cuis. équ. 2 lits dbl. Loc. 2 nuits à 1 mois. Fax 0033 238 974 991 ou carolietheo@emel.fr

PROVENCE, Côte d'Azur, pays de Cézanne, 20 min. plage, superbe villa, constr. récente, 3 c.c., 3 s. de b., foyer, literie... Voiture & vélos fournis. 4,900\$/mois du 7 juillet au 7 sept. (514)277-7451, 941-3948(photos disp.), perso.wanadoo.fr/21cosmos

175 MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

CHARLEVOIX, au pied du massif. Vue imprenable sur fleuve. Maison, chalet ou chambre. (514)842-2394.

DÉCÈS

MONARQUE, LUCIEN 1924-1999

À l'Institut de cardiologie de Montréal le 27 juin 1999 à l'âge de 74 ans est décédé M. Lucien Monarque, il laisse dans le deuil sa femme Antoinette Sansoucy, ses enfants: Chantal (Réjean Dufault), Sylvain (Claire Lanouette), Françoise (Pierre Marcoux), ses petits-enfants: Louis-Philippe, Catherine, Caroline, Pierre-Yves, Laurence, Thierry ainsi que ses sœurs, frères, belles-sœurs et beaux-frères. Les funérailles seront célébrées le vendredi 2 juillet 1999 à 11h00 en la co-cathédrale St-Antoine de Padoue de Longueuil (angle ch. Chambly et la rue St-Charles) et de là au cimetière St-Antoine lieu de la sépulture. La famille recevra les condoléances à la Maison Darche, 258, rue St-Charles Ouest, Longueuil, dès 9h30 vendredi le 2 juillet 1999. A sa mémoire, des dons à la fondation de l'Institut de cardiologie de Montréal seraient appréciés.

SÉGUIN (FRANCEUR), THÉRÈSE 1926-1999

À Montréal-Nord, le 26 juin 1999, à l'âge de 72 ans, est décédée Thérèse Séguin (née Franceur). Elle laisse dans le deuil son époux André Séguin, ses fils Claude (Francine Roy), Daniel (Johanne Boisseau), Normand, ses deux petits-fils Charles et François, ses frères et sœurs Jean (Lucie Bouteil), Fernand (Annette Vaillancourt), Jacqueline s.j.s.m., Madeleine s.j.s.m., Paul (Matilde Seghezze), Louise (Michel Codaire) et Suzanne (Claude Guimond) ainsi que de nombreux neveux et nièces et plusieurs amis(e)s. Elle sera exposée au Salon Alfred Dallaire, 2645 Henri-Bourassa Est. Tél.: 270-3111. Les funérailles auront lieu le mercredi 30 juin 1999, à 11h, à l'église St-Vital, 10 946, rue St-Vital et inhumée au Repos St-François d'Assise, 6893, rue Sherbrooke Est. Heures de visite: lundi 28 juin, de 19h à 22h; mardi 29 juin, de 14h à 17h et de 19h à 22h. Des dons à la Fondation de l'hôpital Marie-Clarac seraient appréciés, au 3530 boul. Gouin Est.



SÉGUIN (FRANCEUR), THÉRÈSE 1926-1999

DÉCÈS

PERRAULT, PIERRE

À sa résidence de Ville Mont-Royal, à l'âge de 71 ans, est décédé Pierre Perrault. Poète, cinéaste, dramaturge, essayiste et grand voyageur, Pierre Perrault est né à Montréal le 29 juin 1927. Il fait ses études classiques aux collèges Grasset et Sainte-Marie. Aux Universités de Montréal, Paris et Toronto, il poursuit des études de droit. Au moment d'entrer dans la légende au cœur des Québécois, son souvenir impérissable demeure à jamais gravé dans la mémoire de son épouse Yolande Simard, ses enfants Geneviève (Robert Sullivan), Mathieu (Lucie Lalonde) et ses petites-filles Gentiane, Gabrielle, Marie et Florence, son frère Jacques (Suzanne Rivard), sa sœur Michelle (André Philie), sa belle-sœur Carmen Viau et de nombreux neveux et nièces. Son œuvre littéraire et cinématographique lui vaut de nombreux prix et distinctions : 1961, Prix du grand jury des lettres canadiennes 1968, Le Prix Duvernay Le prix du gouverneur général (à deux reprises) : 1975, pour «Au cœur de la rose» 1977, pour «Gélivures» 1986, Université Laval, docteur d'Honneur en lettres 1994, Université Lumière, Lyon 2 (France) doctorat honorifique 1997, Université de Sherbrooke, doctorat honorifique 1994, Récipiendaire de la médaille d'argent du MNQ (Mouvement national des Québécoises et Québécois) 1998, Officier de l'ordre national du Québec Pour son œuvre cinématographique spécifiquement : 1964 et 1965, Migueldi di oro et le Viking d'or 1966, Diplôme de mérite (Ohio) 1966-1967 Australie, L'Émeraude 1971, Prix Albert-Tessier La famille recevra les condoléances au salon funéraire Alfred Dallaire, 1111, rue Laurier Ouest, Outremont, le dimanche 27 juin de 19h à 22h, le lundi 28 juin de 14h à 17h et de 19h à 22h, le mardi 29 juin de 12h à 13h30. La cérémonie de la parole aura lieu à l'église Saint-Viateur d'Outremont, le 29 juin à 14h. Les dons peuvent être acheminés à l'Institut du cancer de Montréal, au Centre hospitalier Notre-Dame (CHUM), 1560 Est, rue Sherbrooke Montréal, H2L 4M1.

Cahier spécial publié le samedi 14 août 1999 Rentrée scolaire Date de tombée: le vendredi 6 août 1999 LE DEVOIR

## • LES ACTUALITÉS •

# Une nouvelle petite centrale sur la Batiscan

*L'Environnement coupe de moitié pour Boralex la norme utilisée aux Chutes de la Chaudière*

La commission Doyon avait blâmé durement le ministère de l'Environnement et de la Faune pour avoir scindé les aménagements fauniques du projet de petite centrale dans la ville de Saint-Hyacinthe pour éviter une audience publique au promoteur, et parce qu'il avait aussi autorisé des débits réservés en deçà des étiages les plus sévères observés dans la nature. La leçon n'a pas porté, semble-t-il.

LOUIS-GILLES FRANCOEUR  
LE DEVOIR

Le ministère de l'Environnement a autorisé il y a un mois la société Boralex, contrôlée par l'industriel Bernard Lemaire de Cascades, à construire une centrale hydro-électrique privée sur la rivière Batiscan, à la hauteur de Saint-Stanislas, en Mauricie, un barrage qui laissera passer un «débit réservé» inférieur aux exigences reconnues pour la faune aquatique.

Si l'Environnement avait exigé de la compagnie de Bernard Lemaire la norme biologique dite des deux étiages les plus sévères jamais constatés pendant sept jours consécutifs sur ce cours d'eau (norme dite du 7Q2), le promo-

teur aurait dû laisser passer 19 mètres cubes d'eau à la seconde en permanence. Or, l'Environnement a décidé de laisser les espèces aquatiques se débrouiller avec la moitié moins d'eau, soit dix mètres cubes à la seconde, parce que le promoteur a affirmé, sans le prouver, que son projet n'était pas rentable s'il respectait la norme biologique du 7Q2, imposée par exemple à la société Innergex dans le dossier des Chutes de la Chaudière!

Invité à faire la preuve de ses affirmations, Boralex «a refusé sous prétexte que ces informations ne sauraient être divulguées», de sorte que l'Environnement s'est finalement contenté d'un acte de foi envers la compagnie de Bernard Lemaire en plus de privilégier ses profits plutôt que l'écosystème de la Batiscan. On se rappellera que M. Lemaire a présidé un comité sur la déréglementation, mis sur pied à la suite du Sommet économique par le premier ministre Lucien Bouchard.

Les motifs de l'Environnement dans ce dossier apparaissent dans un rapport d'analyse, rédigé par le biologiste Louis Houde, de la région trifluvienne, dont *Le Devoir* a obtenu copie. Ce rapport propose d'exiger en échange d'une baisse du débit réservé «une lettre affirmant que le projet n'est pas rentable pour un débit réservé équivalent au 7Q2»!

Cette recommandation n'est même pas retenue dans le rapport d'analyse final, signé par le biologiste Benoît Soucy. Ce dernier recommandait le 16 mars dernier l'approba-

tion du projet sans la moindre démonstration de la non-rentabilité du projet. M. Soucy propose même de «réévaluer à la baisse» le débit réservé de 10 mètres secondes sur la foi d'une vérification ultérieure de ses impacts.

La commission Doyon avait recommandé au ministère de l'Environnement de n'autoriser aucun projet de petite centrale qui ne maintiendrait pas, au minimum, dans un cours d'eau l'équivalent des deux étiages les plus sévères jamais recensés sur une durée de sept journées consécutives (7Q2). Le ministère avait par la suite demandé à l'INRS-Eau une revue des normes de débit réservé en vigueur dans le monde. Cette étude a conclu que la norme 7Q2 était l'une des normes les moins efficaces pour la protection des espèces aquatiques et qu'il fallait lui préférer une norme... plus exigeante.

La petite centrale de Boralex d'une valeur de 16 millions produira 9,7 mégawatts sur la Batiscan. Boralex, qui s'est associée à plusieurs promoteurs locaux pour ce projet n'a aucun contrat connu avec Hydro-Québec pour l'instant. Personne ne sait où ira cette électricité. L'Environnement a été particulièrement sensible dans toutes ces analyses du dossier au fait que les promoteurs vont verser une subvention annuelle au *Complexe éco-touristique de la Batiscan* pour la mise en valeur des terrains riverains de l'énorme rapide qui fait encore pour quelque temps l'émerveillement de milliers de visiteurs.

Pour l'Environnement, l'absence de contestation du projet lors d'une séance d'information tenue par le promoteur l'an dernier indique qu'il est «souhaité» par la population locale.

Le barrage aura un appel d'eau si puissant qu'une proportion importante des poissons qui vont s'approcher de la prise d'eau de la vanne de fond vont être plaqués sur les grilles et tués, explique le biologiste Houde dans son rapport. Ailleurs, le ministère exige un niveau de mortalité de zéro.

Pour donner l'impression d'un cours d'eau qui bénéficierait d'un débit réservé au niveau de la norme 7Q2, le promoteur construira des bassins en bas de son barrage, des milieux aquatiques bien différents du courant puissant détourné au profit des turbines de Boralex.

Les fonctionnaires du MEQ ont décidé de ne pas tenir compte de ces bassins aménagés dans les calculs qui ont déterminé si le projet est soumis au processus d'étude d'impacts et d'audience publique, ont expliqué les sources du *Devoir*.

La commission Doyon avait blâmé l'Environnement pour avoir séparé les aménagements fauniques de la centrale d'Hydraska, à Saint-Hyacinthe, pour éviter l'audience publique. Même si la commission a exigé nommément l'application de la norme du 7Q2 au barrage de Saint-Hyacinthe, aujourd'hui propriété de Boralex, le débit réservé se limite toujours à deux mètres cubes par seconde, soit la moitié des quatre mètres requis par le calcul de la norme minimaliste 7Q2...

## Pas de chance...



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

DES JOURS, des semaines de beau temps et il fallait que ce soit hier que le ciel crache? Alexandre Brunet, à l'instar de plusieurs autres Montréalais, est tombé sur la mauvaise journée pour déménager... Si quelques camions et remorques ficelées ont déjà commencé à sillonner les rues, le sommet est prévu pour jeudi, 1<sup>er</sup> juillet, jour du grand déménagement collectif. À vos boîtes...

### Planification des naissances

## Pour un engagement concret des pays riches

AGENCE FRANCE-PRESSE

New York — Des enjeux financiers, mais aussi des querelles morales sur la planification familiale, devraient marquer la session spéciale de l'Assemblée générale de l'ONU consacrée à partir d'aujourd'hui à l'accroissement de la population mondiale.

Cette session, sous l'égide du Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), vise à obtenir de la communauté internationale la volonté politique pour maîtriser la croissance démographique de la planète, qui franchira en octobre le cap des six milliards d'habitants. La population mondiale, qui n'était que de deux milliards d'habitants en 1930, a en effet doublé depuis 1960, et va atteindre huit milliards d'habitants vers 2025.

La quasi-totalité (98 %) de cette croissance s'opère dans les pays en développement, et l'enjeu est d'autant plus aigu que la planète n'a jamais compté autant de jeunes en âge de procréer: plus d'un milliard de jeunes, vivant pour l'essen-

tiel dans les pays en développement et n'ayant que très peu accès à une information sexuelle et aux méthodes de maîtrise de la fécondité.

Pour le FNUAP, le «droit de choisir» sa descendance, en évitant les grossesses non désirées, est un droit fondamental. Mais au-delà du principe, l'enjeu est financier: l'organisation veut obtenir des gouvernements les moyens de fournir à tous les couples des pays en développement des services abordables permettant l'espacement et le suivi des naissances.

En 1994, lors de la Conférence sur la population et le développement du Caire, 179 gouvernements s'étaient pourtant engagés à cet effort public. Ils avaient approuvé un plan d'action sur 20 ans, qui prévoyait de consacrer 17 milliards de dollars par an aux politiques de population (planning familial, santé maternelle) d'ici à l'an 2000, puis 21 milliards de dollars d'ici 2015.

Les deux tiers de ces sommes devaient être fournis par les pays en développement, et un tiers par les pays

riches. Mais les pays riches n'ont pas tenu leurs promesses, et seuls 9,5 milliards de dollars annuels ont été réunis, parmi lesquels 7,5 milliards payés par le monde en développement (dont plus de la moitié par la Chine, l'Inde et l'Indonésie).

Le FNUAP devra donc batailler dur pour convaincre les pays riches — qui viennent déjà d'annuler une partie de la dette des pays les moins avancés — d'allouer de nouvelles ressources.

D'autant que le contexte est peu favorable: l'aide au tiers-monde a atteint son niveau historique le plus bas et ne représente plus en moyenne que 0,25 % du PNB des pays donateurs, alors que l'ONU a fixé un pourcentage minimum de 0,7 %.

L'aspect financier ne sera pas le seul point litigieux: la conférence abordera des points qui avaient suscité de vifs affrontements au Caire, entre les Etats occidentaux et les pays revendiquant une morale religieuse (Saint-Siège, pays catholiques d'Amérique du Sud, Iran et pays musulmans d'Afrique ou du Proche-Orient).

Ces derniers s'étaient notamment opposés au «droit» à la planification familiale, à l'information sexuelle des jeunes, à l'accès à la contraception et à l'avortement. A New York, les mêmes enjeux pourraient produire les mêmes effets, d'autant que la contraception d'urgence («pilule du lendemain») est venue fournir un nouveau sujet de discorde entre le Vatican et le FNUAP.

### EN BREF

#### Fondation contre les mines antipersonnel

Toronto (AFP) — Le ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, a annoncé hier la création d'une Fondation canadienne contre les mines antipersonnel qui, grâce à des financements privés, aidera à éradiquer ces armes et à soigner leurs victimes. M. Axworthy, s'exprimant devant un parlement d'hommes d'affaires à Toronto, a affirmé que son gouvernement ferait un premier versement d'un million de dollars à cette fondation, mais que «les gouvernements ne pouvaient pas, à eux seuls, tout faire». Le gouvernement fédéral a déjà alloué plus de 100 millions de dollars sur cinq ans au combat contre les mines antipersonnel, a rappelé le ministre, appelant le secteur privé à suivre son exemple.

#### Béatification des petits bergers de Fatima

Cité du Vatican (AP) — Le Vatican a donné hier son feu vert à la béatification de deux des trois petits bergers qui avaient vu la Vierge Marie à Fatima au Portugal en 1917. La Congrégation pour la cause des saints a en effet approuvé un miracle attribué à Giacinta et Francesco Marto dont l'intercession a permis de guérir une Portugaise clouée au lit depuis 22 ans. La béatification est la dernière étape avant la canonisation. Frances-

co est mort en 1919 à l'âge de dix ans et sa sœur Giacinta en 1920 à l'âge de neuf ans, tous deux victimes de la grippe. Un troisième enfant, Lucia Dos Santos, est toujours vivant. Soeur Lucia est aujourd'hui carmélite au Portugal. Lors de ces apparitions qui ont duré d'avril à octobre 1917, la Vierge Marie leur aurait confié trois secrets, dont le dernier n'a toujours pas été révélé. Fatima attire aujourd'hui plus de quatre millions de pèlerins par an.

#### Mutinerie sur un navire russe

Waterford, Irlande (AFP) — Les marins d'un navire russe amarré depuis une semaine dans le port irlandais de Waterford (sud-est de l'île) se sont mutinés et refusent de repartir s'ils ne sont pas payés et mieux nourris, a indiqué hier le principal syndicat de l'île. Le bateau, qui transporte des aliments pour bétail, est arrivé le 21 juin dernier en Irlande, en provenance de Côte d'Ivoire, selon Tony Ayton, un responsable du syndicat. Mais depuis, les 17 marins originaires de Russie, Ukraine, Crimée et Azerbaïdjan, refusent d'obéir aux ordres du capitaine qui souhaite repartir en mer, réclamant un arriéré de salaires de 20 000 \$, a-t-il expliqué. Selon l'équipage, qui dit «mourir de faim», la situation à bord est si préoccupante que deux hommes ont tenté de se suicider. L'un a été débarqué à Gibraltar, tandis que l'autre a été enfermé dans une cabine. Le capitaine n'aurait lui-même pas été payé depuis un an, selon Tony Ayton.

### COMMUNIQUE

Monsieur Angus Bruneau, Ph.D, Président du Conseil d'Air Nova Inc. est fier de présenter les nouveaux membres du Conseil d'administration. Ces nominations découlent de la récente consolidation des activités d'Air Nova et d'Air Alliance et reflètent l'expansion des opérations d'Air Nova à titre de transporteur aérien régional d'Air Canada dans l'Est du Canada.



Paul Létourneau, c.r.,  
Vice-président du Conseil

Monsieur Paul Létourneau est secrétaire général d'Air Canada à Montréal depuis 1987. Il a siégé au sein du Conseil d'administration d'Air Alliance de 1993 à 1999

où il a agi à titre de Président du Conseil de 1995 à 1999. Ses connaissances de l'industrie du transport aérien ainsi que son expérience en droit seront des atouts majeurs pour Air Nova.



Denise Verreault,  
Administratrice

Madame Denise Verreault est Présidente du Groupe Maritime Verreault Inc., Les Méchins, Québec.

Elle a occupé, au cours des quinze dernières années, les fonctions d'administratrice au sein de nombreuses entreprises. Sa compréhension du marché québécois jumelée à son esprit d'entreprise seront d'une grande valeur et contribueront à nos forces actuelles.



airNova  
airAlliance

## Vous déménagez?

Pour retrouver *Le Devoir* à votre porte dès la première journée, signalez-nous votre changement d'adresse le plus tôt possible.

LE DEVOIR

Téléphonez dès maintenant au  
(514) 985-3355 • 1-800-463-7559

**Camps D'été**

VOUS VOULEZ QUE VOS ENFANTS SOIENT BILINGUES ?

au camp ANGLOFUN ils apprendront  
au camp ANGLOFUN ils s'amuseront!

Pour plus de renseignements | Tél.: 1-877-777-7FUN - (450)297-3717 - Fax : (450) 297-3374  
Internet : <http://www.anglofun.qc.ca> Courriel : [anglofun@interlinx.qc.ca](mailto:anglofun@interlinx.qc.ca)

Pour réservation publicitaire, contacter Micheline Ruelland  
au 985-3322

## É D I T O R I A L

La paix  
en souricière

Semaine à haut risque en Irlande du Nord. L'accord de paix du Vendredi saint est dans une impasse telle que même ses tenants les plus optimistes sont en train de perdre courage. Les extrémistes sont-ils en train de gagner?

**L**Irlande du Nord est tombée dans un piège, est engagée dans une logique d'affrontement dont elle pourrait ne plus pouvoir sortir. Tous les espoirs d'une sortie de crise ne se sont pas évanouis, mais le danger n'en est pas moins réel maintenant que l'accord se désintègre. Car semble s'effacer la dynamique de paix créée par la signature de l'entente du Vendredi saint, il y a un peu plus d'un an. La méfiance et l'entêtement, sur fond de violence persistante, continuent d'empêcher politiciens catholiques et protestants de toucher à une pacification sociale et politique qui soit assez réelle pour faire taire les opposants à l'accord.

Aussi, la mission «de la dernière chance» entamée par les premiers ministres Tony Blair et Bertie Ahern pour dénouer l'impasse d'ici demain soir minuit et trouver une formule permettant la formation d'un gouvernement nord-irlandais est-elle cruciale. Le non respect de l'échéance du 30 juin n'abrogerait pourtant pas l'accord du Vendredi saint. Techniquement, un gouvernement autonome et bicommunautaire aurait dû être formé à Belfast il y a déjà plusieurs mois. L'échéance est toutefois dramatisée par le durcissement des positions qui s'est opéré parmi les modérés, y compris chez le premier ministre unioniste et Nobel de la paix, David Trimble. La perspective de cette échéance n'a pas rapproché les parties, elle n'a fait que creuser le fossé, en proportions de plus en plus risquées.

Pour cette impasse persistante, il est difficile de ne pas pointer la responsabilité principale de l'IRA et du Sinn Féin. Si le nouveau gouvernement nord-irlandais ne fonctionne pas encore, c'est parce que l'IRA refuse de procéder à un début de désarmement avant que le Sinn Féin ne soit autorisé à occuper les deux sièges qui lui reviennent au sein du cabinet. On comprend que M. Trimble ait réclamé de l'IRA des signes de bonne foi, vu les liens directs qui le rattachent au Sinn Féin — quoi qu'en dise Gerry Adams. Vrai qu'en vertu des dispositions contenues dans l'accord du Vendredi saint, l'Armée républicaine n'a pas à déposer les armes avant mai 2000. Mais en l'occurrence, refuser de faire un geste même symbolique la confine à une irresponsabilité qui menace de faire capoter une paix dont veulent pourtant la majorité des Nord-Irlandais, des deux côtés de la clôture.

Avec le résultat que le champ des compromis s'est réduit au cours des derniers mois et que la modération de M. Trimble est aujourd'hui mise à l'épreuve par les tenants de la ligne dure au sein de son parti. Au cri républicain de «pas une balle, pas une once [d'explosifs]», il répondit: «Pas d'armes, pas de gouvernement». Avec le résultat aussi qu'en l'absence d'une solution négociée, la saison des marches orangistes qui s'amorce pourrait donner lieu à de graves tensions et ouvrir aux groupes extrémistes le feu nécessaire à la perpétuation d'attentats. La situation est d'autant plus inquiétante qu'a été interdit hier le passage des Orangistes dans le quartier catholique de Portadown, dimanche prochain, après l'échec des discussions entre les représentants des deux communautés sur l'itinéraire du défilé.

Que la question du désarmement serait la mère de tous les obstacles à l'application de l'accord de paix, cela était prévisible. M. Blair, dont *The Economist* dit avec pessimisme cette semaine que l'influence en la matière diminue, était hier à tenter de faire accepter une formule prévoyant l'établissement d'un calendrier précis de désarmement de toutes les milices et des garanties claires de la part de l'IRA. Pourrait dans ce contexte être déterminant le rapport sur l'état des lieux que doit en parallèle déposer aujourd'hui le responsable du processus de désarmement, le général canadien John de Chastelain, dont la crédibilité est énorme en Irlande du Nord. On s'attend à ce que le contenu de son rapport et la façon dont il sera reçu, surtout dans les rangs unionistes, jouent un rôle clé dans la survie de l'accord du Vendredi saint.

Personne ne doute que la paix se fera à petits pas. D'ici demain soir, les minutes sont comptées.

## Une bonne idée

**T**ous l'ont remarqué, le slogan «Deux rives, deux villes» du maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, ressemble beaucoup à celui «Une île, une ville» du maire de Montréal. Rien d'étonnant à ce qu'une problématique similaire inspire à leurs maires des solutions semblables. Qu'il s'agisse de Montréal ou de Québec, ou encore de Trois-Rivières, Sherbrooke, Chicoutimi et Hull, les difficultés que vivent les villes-centres sont partout les mêmes. L'étalement urbain a créé un problème d'équité fiscale dont on ne peut plus retarder la solution.

L'idée que préconise le maire L'Allier devrait, en toute logique, retenir l'attention. Fusionner la ville-centre avec ses banlieues résoudre le problème d'équité fiscale et créerait une entité administrative suffisamment forte pour orienter le développement de la région. Mais la logique ne gouverne pas le monde politique comme l'illustre la réaction spontanée de la mairesse de Sainte-Foy, Andrée Boucher. Sous prétexte que sa ville est mieux administrée que sa voisine et que son administration ne se livre pas à des dépenses somptuaires (a-t-elle oublié son nouvel hôtel de ville?), elle refuse ce «hold up» qui aurait pour effet de diminuer les taxes à Québec et de les augmenter à Sainte-Foy.

Qu'elle le veuille ou non, Mme Boucher ne pourra continuer à «voyager gratis», pour reprendre une expression du maire L'Allier. Le rapport Bédard a posé le problème de la fiscalité municipale qu'il faudra résoudre d'une façon ou d'une autre. Si ce n'est pas par les fusions, ce sera par la fiscalité d'agglomération. Au total, les taxes des contribuables de Sainte-Foy augmenteront d'une façon ou d'une autre. Dans le deuxième cas, elles augmenteront moins que dans le premier cas, mais l'écart sera de moins en moins significatif, au point qu'on se demandera un jour si cet écart vaut la peine de payer pour une administration municipale indépendante à Sainte-Foy.

Le débat qu'a lancé le maire L'Allier ne fait que commencer. L'idée de «deux rives, deux villes» servira probablement de repoussoir vers la taxe d'agglomération qui s'ajoutera aux taxes locales pour servir de pérennité régionale. Cette formule, qui a la faveur du gouvernement, pourra apparaître à plusieurs élus comme moins dommageable puisqu'on opérera pour le changement fiscal dans le statu quo politique, chaque maire gardant son hôtel de ville et la région, ses chicanes de clocher.

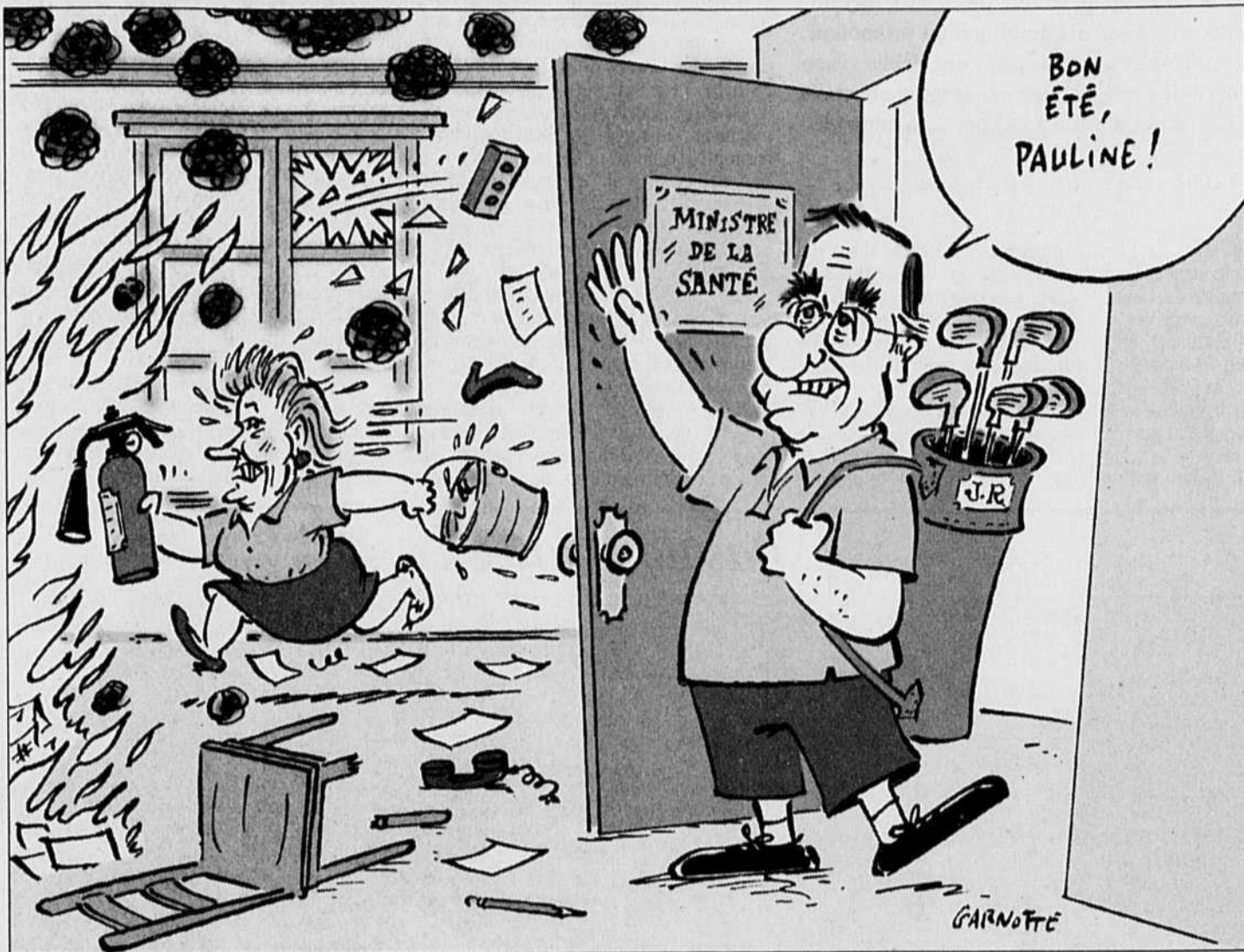
La ministre des affaires municipales, Louise Harel, ne devrait pas craindre d'asseoir à sa table M. L'Allier et Mme Boucher pour les forcer à évaluer l'une et l'autre formules et leur impact sur le compte de taxes. En bout de ligne, ce sera aux contribuables de la région de Québec de choisir. Peut-être verront-ils alors dans la fusion une occasion à ne pas manquer. Pour quelques sous de plus, ils pourraient mettre fin aux rivalités inter-municipales et réunir les forces vives de la région.

bdescoteaux@ledevoir.ca

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA  
LE 10 JANVIER 1910  
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFON  
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE  
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE  
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THÉRIAULT  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



## L E T T R E S

La côte des Éboulements  
et les dollars

Je me suis réjoui à la lecture de votre éditorial sur la réfection de la côte des Éboulements: enfin, dans les médias, une réaction indignée qui ne devait pas passer inaperçue, et qui pouvait amener des résultats.

Mais malheureusement, à bien y réfléchir, je pense qu'il faut être plutôt naïf pour croire que l'on peut encore, avec des simples protestations, changer quoi que ce soit sur ce dossier. Oui, je vous trouve, et je nous trouve, nous les citoyens qui espérons encore pouvoir stopper cette construction ubuesque, naïfs au plus haut point!

■ Parce qu'un gouvernement obstiné et entêté, qui se passe d'avoir raison et de persuader, l'a décidée une fois pour toutes;

■ Parce que ce même gouvernement, s'il était de bonne volonté et à l'écoute des citoyens, aurait déjà depuis longtemps tenu compte des protestations;

■ Parce qu'un ministre croit avoir trouvé une noble cause pour justifier son mandat et l'action de son ministère, et veut prouver par n'importe quel moyen qu'il a agi;

■ Parce que tous ces grands décideurs n'ont que faire de l'environnement, du paysage, des rivières et des rosiers de la côte des Éboulements (et des

autres côtes d'ailleurs);

■ Mais surtout, raison essentielle sinon la seule, parce que des millions de dollars ont déjà été promis, voire distribués, à de puissants lobbys du béton qui font la pluie et le beau temps sur ce genre de décisions, et qui connaissent les moyens d'infléchir nos indépendants dirigeants.

Dans ce contexte, un seul argument a une chance d'être entendu et écouté. Mais il semble hors de notre portée! Car dans ce contexte où l'argent est passé maître, c'est seulement si nous trouvons la même quantité de millions à verser aux constructeurs et autres compagnies qui n'attendent que de se partager le beau gâteau de dollars de la réfection de la côte, que nous pourrions encore croire et espérer!

Voilà la seule chose qui pourrait sauver le site du bétonnage!

Emmanuelle Peauccellier  
Sillery, 17 juin 1999

## Oui au microcrédit

Jeudi 6 juin, un article de Caroline Montpetit était titré ainsi: «Les effets pervers du microcrédit». Cet article démontre clairement qu'utilisé intelligemment, le microcrédit est un bon outil pour éliminer la pauvreté. Le premier exemple que la journaliste mentionne est celui de l'achat par les paysans de se-

mences «Terminator» qui ne poussent qu'une fois. Ces semences produites par la compagnie Monsanto sont évidemment à dénoncer puisque les paysans doivent renouveler leurs achats chaque année.

Par contre le second exemple, celui du monopole des téléphones cellulaires, aurait besoin d'explications. Les dirigeants de la banque Grameen ont un projet d'équiper chaque village du Bangladesh d'au moins un téléphone cellulaire. La personne détentrice de ce cellulaire offrira le service au reste du quartier ou du village et créera ainsi son emploi. Pour réaliser ce projet, une entente a été conclue avec les compagnies Telenor et Nokia. Je ne connais pas les termes des contrats mais je crois qu'il est normal qu'une personne qui souhaite emprunter à la banque Grameen pour avoir le téléphone cellulaire achète celui qui fonctionnera dans ce réseau. La Banque Grameen est une banque privée dont le conseil d'administration se compose majoritairement de femmes et son objectif est l'élimination de la pauvreté. Oui il faut être vigilant car des montants d'argent substantiels sont en jeu. Le Canada et l'ACDI ont raison d'appuyer les projets de microcrédit, il y a sûrement place à l'amélioration.

Je souhaite, Mme Montpetit, que l'intérêt que vous portez au microcrédit et à son application continue.  
André Désilets  
Montréal, 13 juin 1999

## L I B R E O P I N I O N

## L'érosion de l'urbanisme dans la région métropolitaine

**L**'évolution récente de l'urbanisme métropolitain montréalais a de quoi décourager les plus optimistes. Bien qu'occultée par l'accent mis sur les problèmes de fiscalité et de structures décisionnelles, l'érosion des pratiques de l'urbanisme dans la grande région de Montréal est de plus en plus préoccupante. Les conséquences économiques de cette érosion compromettront durablement la capacité du grand Montréal de se positionner avantageusement sur l'échiquier des métropoles, dont on sait qu'elles sont déjà les territoires privilégiés de la nouvelle économie. Or la cohésion des formes urbaines héritées du passé ancien aussi bien que récent, de même que la viabilité des aménagements contemporains, comptent parmi les ingrédients les plus significatifs de ce positionnement. Nous pourrions conséquemment payer cher l'insouciance et le laxisme qui prévalent actuellement.

À Montréal même, l'érosion a pris des allures de catastrophe. Répudiant tout le travail d'analyse du territoire, d'identification des grands enjeux, de détermination des orientations d'aménagement, de recherche des mécanismes de conciliation des objectifs de développement économique et d'amélioration du cadre de vie, l'administration municipale a relégué aux oubliettes le plan d'urbanisme, à littéralement mis en tutelle le service d'urbanisme, désormais inféodé au développement économique, et bafoué sans vergogne les principes les plus élémentaires en matière de consultation publique, de démocratie participative et de transparence des processus décisionnels. Les dossiers de l'aménagement du site Atwater et du réaménagement de la cour de triage Papineau et du site de la Ferme sous les Noyers, ainsi que de l'implantation d'une grande surface alimentaire sur le site de la gare Jean-Talon, pour ne retenir que ceux-là, montrent à quel point la culture de la connivence entre l'administration municipale et les promoteurs sape certaines des règles qui constituent l'assise même d'une saine démocratie. Les citoyens de Montréal n'ont tout simplement aucun droit de regard sur les affaires qui les concernent au premier chef.

Mais il n'y a pas qu'à Montréal où l'urbanisme fait les frais du développement à courte vue. Déjà, plusieurs municipalités ont aboli leur service d'urbanisme ou l'ont transformé en simple service des permis et inspections. L'empressement avec lequel des élus de la MRC Thérèse-De Blainville ont choisi d'entériner par anticipation — et sans aucune évaluation crédible des impacts — une éventuelle demande de dézonage agricole en vue de l'implanta-

tion d'un méga-centre commercial illustre par ailleurs à quel point les modestes avancées réalisées en deuxième moitié des années 1980 et en première moitié des années 1990 n'ont guère entamé une certaine culture municipale du développement à tout prix et quel qu'en soit le prix. Comme si vingt années d'investissements collectifs en vue d'élaborer et de mettre en œuvre un cadre national d'aménagement n'avaient strictement rien donné.

Mais cet exemple confirme également l'inadéquation des processus décisionnels locaux en regard d'enjeux qui concernent d'emblée l'agglomération métropolitaine dans son ensemble, par exemple du point de vue de la reconfiguration de la structure commerciale métropolitaine, des impacts sur les patrons de déplacement, des conséquences sur la dynamique agricole intra-métropolitaine ou des effets d'entraînement sur les autres fonctions urbaines. Un problème structurel auquel la seule réponse valable réside dans la constitution d'une instance décisionnelle régionale imputable politiquement et dotée de responsabilités claires ainsi que d'un financement adéquat.

En conséquence, nous demandons à la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, Louise Harel, d'intervenir dans les plus brefs délais afin de corriger une situation devenue, dans le cas de la Ville de Montréal, inacceptable. La manière dont on contrevient systématiquement aux règles urbanistiques les plus élémentaires ne doit plus souffrir aucune forme de tolérance. Nous estimons également qu'il importe de remettre l'urbanisme au premier plan des préoccupations sur l'avenir de Montréal partout dans l'agglomération et d'affirmer formellement l'intention du gouvernement de s'opposer à toute décision qui aurait pour conséquence de relancer une dynamique d'étalement dont on mesure depuis plusieurs années les conséquences extrêmement dommageables pour la viabilité socio-économique de la métropole.

Non seulement nous encourageons la ministre à poursuivre sur la voie de la mise en place de mécanismes décisionnels régionaux, mais nous l'exhortons aussi à prendre les mesures appropriées pour:

■ mieux faire connaître les orientations d'aménagement adoptées par le gouvernement, ainsi que les schémas d'aménagement et les plans d'urbanisme adoptés par les autorités régionales et locales, et pour que les orientations et les engagements qui y sont inscrits soient respectés;

■ que les projets d'aménagement soient analysés autant pour leurs qualités et leurs impacts sur les milieux que pour leurs retombées économiques et pour que ces évaluations se fassent en regard de l'échelle réelle des incidences;

■ que les décisions en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire soient plus systématiquement éclairées par des évaluations professionnelles exécutées avec toute l'autonomie requise et dans le cadre de processus qui garantissent l'intégrité et la transparence des démarches;

■ que les municipalités locales confirment le maintien ou se dotent de services professionnels qualifiés en urbanisme et en aménagement du territoire afin d'assurer la qualité et la viabilité de la mise en œuvre et un suivi des instruments d'urbanisme ainsi que des évaluations des projets.

Nous estimons que ces préoccupations et ces demandes font écho aux préoccupations et aux orientations communiquées lors des récentes interventions publiques de Mme Harel. Aussi souhaitons-nous que la ministre accueille favorablement ce cri du cœur de Montréalais engagés.

Michel Barcelo

Urbaniste et professeur Institut d'urbanisme

Gérard Beaudet

Urbaniste, professeur Institut d'urbanisme et

président d'Héritage Montréal

Huguette Bédard

Urbaniste, professeur Institut d'urbanisme

Jean Décarie

Géographe-aménagiste

Winnie Frohn

Professeur en urbanisme, UQAM

Pierre-Yves Guay

Urbaniste, directeur du programme d'urbanisme,

UQAM

Paul Lewis

Professeur Institut d'urbanisme

Jean-Claude Marsan

Architecte et urbaniste, professeur école

d'architecture

Richard Morin

Urbaniste, directeur des programmes de maîtrise et

de doctorat en études urbaines, INRS/UQAM

Robert Petrelli

Professeur en urbanisme retraité, UQAM

Marie-Odile Trépanier

Urbaniste, directrice Institut d'urbanisme

## IDÉES

Les négociations dans le secteur public

## Québec a des marges de manœuvre

Le gouvernement ne doit pas opposer une réduction des impôts à des hausses de salaires dans le secteur public

CLAUDETTE CARBONNEAU  
Première vice-présidente de la CSN  
responsable de la négociation

MONIQUE RICHARD  
Présidente de la CEQ

HENRI MASSÉ  
Président de la FTQ

**D**epuis quelques mois, le gouvernement du Québec tente d'opposer une réduction des impôts pour l'ensemble des contribuables québécois à des hausses de salaires dans le secteur public. Le premier ministre, Lucien Bouchard, soutient que son offre de 5 % sur trois ans aux 415 000 travailleuses et travailleurs des secteurs public et parapublic québécois est même contraignante, prétendument parce qu'elle « découle directement de l'équité et de la réalité financière, collective et fiscale du Québec ». Et voilà ce qui devrait suffire à clore le débat, croit-il.

Avant même que ne débute réellement le processus de négociation dans le secteur public, le gouvernement cherche ainsi à couler dans le béton son cadre financier. L'offre salariale de 5 % en trois ans serait intouchable. Il en va de même pour une réduction des impôts.

Depuis plusieurs années, les conditions de travail et de salaire des travailleuses et des travailleurs du secteur public sont placées à la remorque de la conjoncture économique par les divers gouvernements. Hier, c'était la récession. Hier encore, c'était l'urgence de redresser les finances publiques. Aujourd'hui, nous ne sommes pas en situation de crise financière et l'équilibre budgétaire est atteint mais le gouvernement a trouvé un nouveau prétexte: une réduction des impôts.

Le Front commun syndical ne s'oppose pas à une réduction des impôts. Il s'en prend toutefois au manque de transparence de ce gouvernement qui, dans l'ombre, dessine des marges de manœuvre tout en fixant des priorités sans que personne n'ait rien à redire.

## Les marges de manœuvre sont là

La croissance économique est au rendez-vous. Avec le paiement des transferts du fédéral, le gouvernement du Québec a atteint l'objectif du déficit zéro une année plus

tôt que prévu. Par ailleurs, la marge de manœuvre au chapitre des revenus autonomes s'est avérée supérieure aux prévisions prudentes du ministre des Finances. Celui-ci avait estimé à 2,3 % l'accroissement du produit intérieur brut (PIB) pour 1998, alors que dans les faits, il a atteint 2,8 %. Résultat: la marge de manœuvre budgétaire du gouvernement a été de 1164 milliard de dollars de plus que prévu en 1998-1999.

Cet excédent a toutes les chances de se reproduire en 1999-2000, puisque les prévisions de croissance économique du Mouvement Desjardins, de la CIBC et de la Caisse de dépôt et de placement du Québec s'établissent respectivement à 3,0, 3,2 et 3,3 % pour 1999, alors que le gouvernement prévoit 2,1 %. De la même manière, alors que le secteur privé fixe à 4,6 et 6 % respectivement les taux d'intérêt à court et à long termes, le gouvernement, pour sa part, les évalue à 5 et 6,5 %. On peut donc réalistement envisager que cette évaluation à la hausse des taux d'intérêt lui permettra de compter sur au moins 600 millions de dollars de plus que ce qu'il a déjà prévu pour 1999-2000.

## En débat: les marges de manœuvre et les choix politiques

Les trois grandes centrales syndicales, la FTQ, la CSN et la CEQ, réunies en Front commun, ont déposé au gouvernement du Québec des demandes salariales raisonnables et crédibles, basées sur la prévision du taux d'inflation et de la croissance de l'économie. Le Front commun demande des hausses de salaire de 3,5 % le 1er juillet 1998, de 4 % le 1er juillet 1999 et de 4 % le 1er juillet 2000. Leur légitimité n'est pas en cause. Le gouvernement le reconnaît. La population également. Ces demandes salariales respectent la marge de manœuvre budgétaire du gouvernement et sont compatibles avec d'éventuels choix politiques.

Et parmi les choix politiques, la valorisation des travailleuses et des travailleurs du secteur public doit occuper une place centrale. Ces dix dernières années, le redressement des finances publiques a reposé en grande partie sur leur dos. Au cours de cette période, la précarité a fait un bond vertigineux partout dans la fonction publique québécoise. Dans la santé et les services sociaux et dans l'éducation, notamment, plus de la moitié de tous les employés ne travaillent pas à temps complet. La moyenne des salaires de ces employées est inférieure à 15 000 dollars par année. En ne procédant pas au remplacement des salariées absentes pour des raisons de maladie, des vacances ou des congés de tout ordre, en retardant les affectations de postes, les administrations locales ont pu ainsi bénéficier d'une soupape pour minimiser les effets des

compressions budgétaires sur les services.

Ce faisant, les syndiqués ont vu leurs conditions de travail et d'exercice des professions se dégrader et leur charge de travail augmenter. Ce sont pourtant eux qui, notamment en raison de leur sens des responsabilités, ont empêché que les services publics n'implosent, malgré le sous-financement. Ce dont il est question au cours de cette présente ronde de négociation, c'est d'améliorer les conditions de travail des salariées du secteur public, notamment en diminuant la précarité, d'augmenter leur pouvoir d'achat, qui a fondu de 4,4 % depuis 1991, et de leur attribuer leur part de la richesse produite par la croissance économique.

## Des demandes raisonnables et crédibles

Les demandes salariales du Front commun syndical sont raisonnables et crédibles. Notre estimation des coûts est de 389 millions pour 1998-1999, de 850 millions pour 1999-2000 et de 1 329 milliard de dollars pour 2000-2001, ce qui se situe encore bien en deçà des deux milliards de dollars récurrents qui ont été ces cinq dernières années retranchés de la masse salariale de l'ensemble des salariées de l'Etat. Cette estimation tient compte aussi des retours d'impôts et de taxes dont bénéficiera directement le gouvernement du Québec par rapport à nos demandes salariales, et ce, suivant une méthode reconnue par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Depuis 1992, les salaires du secteur privé croissent plus rapidement que ceux du secteur public. Même l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération (IRIR), intégré depuis peu à l'ISQ, malgré nos réserves importantes sur les méthodologies qu'il emploie, reconnaît un retard important, qui se creuse année après année, entre les salaires payés dans le secteur public par rapport à ceux payés dans le secteur privé — syndiqué et non syndiqué. Cet écart était de 4,7 % en 1997 pour passer à 7,8 % en mai 1998. L'écart considéré par l'IRIR est de 13,2 % avec le privé syndiqué. Et lorsque l'IRIR compare avec d'autres salaires syndiqués québécois, c'est un retard de 8,4 % qu'il constate au détriment du secteur public.

Quand on tient compte de la rémunération globale, c'est-à-dire les avantages sociaux, les salaires, les heures de travail et les régimes de retraite, le secteur public se trouve à parité avec le secteur privé. Mais lorsque la comparaison s'établit avec le seul secteur privé syndiqué, l'écart est de 8,4 %. Si on considère les règlements salariaux conclus dans le secteur privé, les offres salariales du gouvernement creuseront davantage le fossé entre le secteur public et le secteur privé.



Chantal Hébert

## Lettre ouverte à Sheila Copps

**C**hère madame, Ce n'est pas moi, bien sûr, qui vous apprendrai que votre grand jour est pour après-demain. Le calendrier de toute ministre fédérale du Patrimoine qui se respecte fait naturellement une large place au 1<sup>er</sup> juillet. Votre portefeuille actuel n'englobe-t-il pas les fonctions jadis dévolues au secrétaire d'Etat ?

A ce titre, à la fin des années 80, Lucien Bouchard en personne avait brillamment présidé aux festivités outaouaises de la fête du Canada. Fidèle à son habitude, il avait eu ce jour-là autant d'éloquence pour vanter la fédération canadienne qu'il en met aujourd'hui à souligner le 24 juin.

Mais, depuis l'époque de M. Bouchard, la fête du Canada a pris beaucoup d'ampleur. Vous imaginant donc débordée, je voulais vous éviter de gaspiller une minute de votre précieux temps en futiles recherches à l'occasion de la grosse journée de jeudi.

Ainsi, en contemplant les unifoliés qui couvriront le territoire de la colline fédérale, peut-être aurez-vous une bonne pensée pour André Arthur, le vitriolique animateur-vedette de la station CKVL ?

A défaut de le voir en chair et en os transmettre à son auditoire les moments les plus juteux des célébrations, peut-être chercherez-vous dans la foule les journalistes de sa station jouant du coude pour recueillir les commentaires des Canadiens rassemblés aux pieds du premier ministre et du gouverneur général pour célébrer leur pays ? Ne perdez pas votre temps Mme Copps !

M. Arthur sera chez lui et son réseau n'emploie pas l'ombre d'un journaliste depuis déjà presque dix ans. Mais ne laissez pas cette absence compréhensible gâcher votre fête. Radio-Canada, par contre, ne manquera pas à l'appel.

Peut-être même la vue du sigle de la radio-télévision publique aura-t-elle l'heur de brasser d'autres souvenirs.

Avez-vous encore en mémoire par exemple l'élection complémentaire provinciale qui vous lança en politique il y a une vingtaine d'années ? Sans doute puisque ce sont des moments qui ne s'oublient pas. Mais vous souvenez-vous à l'occasion de cette rude campagne avoir croisé un seul micro de langue française qui ne soit pas celui de Radio Canada ? Candidate à la direction du Parti libéral de l'Ontario quelques années plus tard, vous rappelez-vous avoir passé de longues minutes en direct à expliquer en français votre programme. Moi si, puisque j'étais de l'autre côté du micro ce jour-là. Mais en quittant la table de Radio-Canada avez-vous le moindre souvenir d'avoir été sollicitée par une seule autre antenne francophone ?

Quand vous vous êtes lancée sur la scène fédérale en 1984, vous êtes-vous demandé pourquoi votre aisance en français était déjà si réputée au Québec ?

La semaine dernière, le CRCT a confié à CKVL plutôt qu'à Radio-Canada le projet de lancer la première chaîne d'information continue en français au Canada, sous le seul prétexte que la station privée avait besoin d'une meilleure fréquence au cadran.

Si le cœur lui en dit, elle pourra se doter de quelques journalistes et diffuser de l'information 24 heures sur 24, encore que le CRCT n'en fasse pas une condition de vie ou de mort. Mais quoi qu'il advienne, ce n'est pas là que les Sheila Copps de demain feront leur apparition sur les écrans de radar médiatiques québécois puisque le rayon d'action journalistique de la chaîne ne débordera que très peu du Québec.

Vous me répondez que la distance à respecter entre le législateur et son organisme de réglementation vous oblige à suivre sans mot dire ces rebondissements radio-phoniques. Mais cette distance semblait bien mince ce printemps quand vous déclariez que vous ne voyiez pas la nécessité de confier à Radio-Canada la moindre responsabilité supplémentaire.

Pardonnez à la simple citoyenne que je suis d'avoir trouvé que le CRCT s'est révélé depuis être remarquablement sur la même longueur d'ondes que vous. Depuis le dernier référendum, vous êtes devenue la « flag lady » du gouvernement canadien. Grâce à vos bons soins, il n'y a plus moyen de feuilleter une revue, de se réfugier dans un autobus et bientôt, paraît-il, de traverser un pont fédéral sans voir un unifolié. De Julie Payette à Céline Dion en passant par les bourses du millénaire, tout y passe pour rendre le Canada plus présent dans le vécu des Québécois et, si possible, plus attachant.

Toute occupée que vous êtes à produire des unifoliés à la chaîne, le fait qu'il existe déjà au moins une institution qui réussisse à conjuguer le mot Canada avec sa raison sociale tout en suscitant un solide attachement au Québec vous a apparemment échappé. Comment autrement expliquer que d'Ottawa, on coupe aussi allégrement les ailes du seul réseau qui soit les yeux et les oreilles du Québec français dans le reste du Canada comme à l'étranger.

Ou est-ce plus simplement que Radio-Canada ne sera jamais suffisamment sous les drapeaux à votre goût ? Quoi qu'il en soit, c'est dommage parce que le Canada réel est presque toujours beaucoup plus montrable au quotidien que les politiciens qui prétendent être ses défenseurs attitrés. Bonne fête du Canada!

## Écrivez-nous !

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs et lectrices. Etant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 7000 signes (y compris les espaces) ou 1000 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.



ARCHIVES LE DEVOIR

Quand on tient compte de la rémunération globale, c'est-à-dire les avantages sociaux, les salaires, les heures de travail et les régimes de retraite, le secteur public se trouve à parité avec le secteur privé. Mais lorsque la comparaison s'établit avec le seul secteur privé syndiqué, l'écart est de 8,4 %. Si on considère les règlements salariaux conclus dans le secteur privé, les offres salariales du gouvernement creuseront davantage le fossé entre le secteur public et le secteur privé.

## Le gouvernement doit tenir le cap

On assiste à des demandes salariales exagérées à la démesure dans l'utilisation des moyens de pression

GILLES TAILLON

Président  
Conseil du Patronat du Québec

**L**es différents syndicats des secteurs public et parapublic se sont lancés dans la mêlée avec la farouche détermination de s'approprier les excédents budgétaires à peine dégagés par le gouvernement. Au menu de ce début de négociations, on assiste à des demandes salariales exagérées, à la démesure dans l'utilisation de moyens de pression (grèves illégales dans l'éducation et la santé) et à l'immobilisme en ce qui a trait aux pourparlers sur la réorganisation du travail, pourtant si nécessaire à l'amélioration des services à la population. Nous qualifions les demandes salariales d'exagérées parce qu'en sus des augmentations régulières, plusieurs syndicats présentent des factures salées sous le couvert de l'équité salariale.

Rappelons que nous sortons à peine du déficit et que nous y sommes arrivés grâce à des récupérations au chapitre des coûts de main-d'œuvre dans la fonction publique. Ces coûts représentent près de 60 % de l'ensemble des dépenses gouvernementales. Ainsi, si nous n'y prenons pas garde et que les dépenses excèdent la capacité de payer, nous retournerons tout droit sur le chemin du déficit.

## Une capacité de payer limitée

La capacité de payer du gouvernement est largement tributaire de sa principale source de revenus: les impôts. Le premier ministre Bouchard qualifiait récemment la

situation fiscale des contribuables québécois de totalement intolérable. Les Québécois sont les plus lourdement taxés au Canada, les citoyens canadiens étant eux-mêmes les plus taxés parmi les pays du G7. Pour éviter l'exode de la main-d'œuvre et maintenir une croissance économique concurrentielle, le gouvernement Bouchard n'aura pas d'autre choix que de s'attaquer à l'hyperfiscalité québécoise. Dans un tel contexte de réduction de revenus, la capacité de dépenser plus pour satisfaire les demandes syndicales est, somme toute, fort limitée.

Cette négociation s'amorce, par surcroît, au moment où nos services publics semblent dans un état de délabrement inégalé. La désorganisation en santé est totale et la sous-performance en éducation est devenue caricature. Comme ces deux secteurs carburent aux ressources humaines et que la qualité du service repose principalement sur cet intrant, la négociation qui s'amorce devrait être l'occasion de revoir toutes les conditions entourant l'organisation du travail. Or, il semble que tout projet de ce côté doit passer par les tables centrales de négociations et par le nivellement au plus petit commun dénominateur que ce processus comporte inévitablement.

Une vraie revente de l'organisation du travail passe par la négociation décentralisée, la plus efficace de l'action et du lieu de travail. Il faut redonner le pouvoir de négocier à l'établissement et nous déplorons que le premier ministre Bouchard ait récemment écarté du revers de la main une possible décentralisation de la négociation à ce chapitre. Nous pensons que toute tentative d'améliorer les services pu-

blics en santé et en éducation passe par là, bien davantage que dans des concessions de nature salariale.

## Une conjoncture prévisible

Nous soulignons précédemment que l'atteinte du déficit zéro a été possible grâce à des récupérations dans les conditions de travail des employés de l'Etat. Il y a bien eu gels de salaires et compressions dans certains cas, mais lors de ces négociations entre monsieur Bouchard et les chefs des grandes centrales, on a soigneusement évité de remettre en cause les pans les plus solides des conditions normatives (planchers d'emploi, tâches...) des syndiqués. On a plutôt eu recours à des expédients qu'à des véritables remises en question: conditions moins avantageuses pour les nouveaux (clauses «orphelins»); départs massifs à la retraite avec les surplus des caisses de retraite. Les conséquences apparaissent aujourd'hui plus lourdes que la solution et sont venues fragiliser davantage, notamment en santé, une situation de pénurie de main-d'œuvre déjà perceptible.

Ces nouveaux problèmes donnent des munitions aux syndicats et attirent la sympathie de la population. Il est facile, avec le recul, d'accuser monsieur Bouchard de tous les maux. On peut l'accuser d'imprévoyance, mais c'est trop facilement oublier que les ententes conclues dans un cadre difficile de réduction des avantages déjà consentis ont, la plupart du temps, été suggérées au premier ministre par les chefs syndicaux eux-mêmes. Renier aujourd'hui des engagements qui ont pourtant fait leur affaire il n'y a pas si longtemps ne fait pas très sérieux et responsable.

Bref, à l'époque de ces règlements, on a repoussé l'échéance de s'attaquer au vrai problème: la taille de l'Etat québécois, trop gros et trop gourmand. Le Québec compte 18 % de sa main-d'œuvre à la solde de l'Etat alors qu'elle est de 13,5 % en Ontario. Les bénéficiaires d'un régime minceur pourraient être réinvestis dans les réductions d'impôts.

## Peut-on s'en sortir ?

En somme, les remèdes pointent vers trois grandes directions:

■ le gouvernement doit conduire une véritable revue de programmes pour distinguer l'essentiel de l'accessoire. Cette opération devrait entraîner une réduction de la taille de l'Etat et ne pas reproduire le modèle des derniers départs sans planification (premier arrivé, premier servi) qu'il faut aujourd'hui remplacer. Les formules «planchers d'emploi», ou ce qui en tient lieu, doivent disparaître des conventions collectives.

■ Le gouvernement doit maintenir ses offres salariales à la hauteur de ce qui se paie dans la société civile. La moyenne est de 2 % en 1998. En espérant une croissance économique légèrement supérieure, la aussi le gouvernement dégrèverait des marges de manœuvre pour la réduction des impôts.

■ Le gouvernement doit amener les associations patronales et syndicales à revoir sur le terrain les clauses des contrats de travail qui constituent un frein à la dispensation d'un service de qualité.

Si, par contre, le gouvernement cède devant les pressions syndicales, on peut déjà gager que ce seront le contribuable et le client qui écopent.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Isabelle Paré (santé), Jean Fichette (justice), Odile Tremblay (horizons), Diane Précornt (pages thématiques), Martin Ducloux et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Brian Mylles (cinéma), Jean-Pierre Lévesque, Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Benoît Munger, François Normand, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cormier (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétariat à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Deroime, Serge Laplante, Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Martine Dubé (directrice), Geneviève Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon, Martine Bérubé (secrétaires). LA PRODUCTION: Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danièle Cantara, Richard Des Cormiers, Christian Goulet, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Yanick Martel, Olivier Zaida. PROMOTION ET TIRAGE: Martine Aubin (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyn Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION: Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétariat à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaires administratives), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

# LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

### ÖCALAN

SUIITE DE LA PAGE 1

Devant la Cour, Abdullah Öcalan a adopté pour ligne principale de défense l'offre d'un arrêt négocié des hostilités en échange de sa vie. «Si on m'en donne la permission, je dis que je suis en mesure de ramener d'ici trois mois tous les hommes qui sont dans les montagnes», a-t-il déclaré à l'ouverture de son procès, le 31 mai. Mais il a aussi menacé de plonger la Turquie dans un bain de sang affirmant que 5000 combattants étaient prêts à mourir pour lui. «Avant de prononcer la sentence, le président de la Cour demandera à l'accusé s'il veut prendre une dernière fois la parole. Cette intervention sera très courte. Notre client lancera un dernier appel à la paix», a indiqué Me Ercan Kanar l'un des avocats défenseurs du chef rebelle kurde qui a rencontré hier son client à Inralli pour la dernière fois avant la sentence.

Nombreux sont les observateurs qui s'attendent à ce que les juges prononcent une condamnation à mort. Si le juge Turgut Okyay créait la surprise en se montrant sensible aux arguments en faveur de la paix civile, l'opinion publique, proches des victimes en tête, ne comprendrait pas que l'on épargne le «massacreur de bébés», comme il est présenté par la presse depuis des mois. Et les milieux ultra-nationalistes, renforcés par leur présence dans la coalition gouvernementale depuis les élections d'avril dernier, ne manqueraient pas de manifester leurs sentiments anti-kurdes.

Les nombreux problèmes qu'ont connus les avocats d'Öcalan avant et pendant le procès, en dehors du tribunal, en sont la preuve. Une fois tombé ce premier verdict Öcalan aura encore la possibilité de faire appel. S'il est rejeté, la décision finale appartiendra au parlement qui devra approuver l'exécution. La Turquie n'a pas exécuté de condamné à mort depuis 1984 mais la composition du parlement, dominé par les nationalistes, devrait logiquement entraîner une confirmation de la condamnation.

Le seul recours du chef du PKK serait alors de faire appel à la Cour européenne des droits de l'Homme et de contester les conditions de son arrestation, au mois de février dernier dans la résidence de l'ambassadeur de Grèce au Kenya, et l'équité de son procès. La durée d'une telle procédure est au minimum de six mois et peut dépasser un an. Pour ce jugement à haut risque, la Turquie se retrouve donc partagée entre deux choix cruciaux. Au moins aura-t-elle réussi, en supprimant le juge militaire de la Cour de sûreté de l'Etat, à échapper aux critiques de l'Europe. Moindre mal, car cette réforme constitutionnelle opportuniste ne résout rien aux atteintes aux Droits de l'Homme et aux libertés d'expression qui ont fait sa réputation.

### Entente à l'Office municipal d'habitation

(Le Devoir) — Après onze mois de grève, les 125 employés d'entretien de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) ont finalement accepté hier, en assemblée générale, l'entente conclue avec la partie patronale. Les employés seront de retour au travail dès ce matin. Les négociations entre les deux parties ont été plus intenses depuis que la ministre du Travail, Diane Lemieux, a fait savoir son intention de soumettre les employés à la Loi sur les services essentiels, il y a deux semaines. Depuis l'été dernier, les 32 000 locataires d'immeubles gérés par l'OMHM — souvent des personnes à capacités physiques restreintes — ont dû vivre sans les services de ramassage des ordures et d'entretien de l'immeuble, habituellement fournis par les employés en grève. La nouvelle convention collective, dont l'échéance est fixée à la fin de 2003, permettra aux employés d'atteindre la semaine de 35 heures répartie sur quatre jours et demi dès 2001, tout en assurant le service aux locataires cinq jours par semaine. Les employés ont pour cela accepté d'abandonner quatre jours de congé, d'élargir leur plage de travail et de réduire le taux de paiement des heures supplémentaires. Les salaires ont par contre été haussés de 2,3 % par année.



S.V.P. Assurez-vous de recycler ce papier journal.

### LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

#### Comment nous joindre?

##### La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courrier électronique [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)

##### L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346  
Par télécopieur (514) 985-3390

##### La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

##### Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340

##### Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

##### Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 8h à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

*Le Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépot légal: Bibliothèque nationale du Québec.

### QUÉBEC

SUIITE DE LA PAGE 1

En ce qui concerne les chirurgies reportées, le rattrapage pourrait durer de un à trois mois, a-t-elle souligné. «Une chirurgie, quand on la remet, qu'on le veuille ou non, c'est un risque qu'on prend pour le malade», a reconnu Mme Marois.

Mme Marois s'est montrée déçue de la tournure des événements. «C'est une grande déception», a-t-elle livré. Selon la ministre, les infirmières ont eu gain de cause sur l'essentiel de leurs demandes normatives, notamment sur la précarité — 1500 postes permanents de plus ont été créés, ce qui s'ajoute aux 4200 autres postes affichés en avril — et sur le fardeau de la tâche. «Il est difficile pour nous de comprendre pourquoi elles sont en grève illégale», a dit Mme Marois.

Le gouvernement demeure donc sur ses positions quant à ses offres salariales: le cadre de 5 % en trois ans, qui fera l'objet, à l'automne, de négociations englobant l'ensemble de la fonction publique et parapublique, et un rajustement rétroactif des salaires des infirmières si dans 18 mois une étude de relativité salariale dans la fonction publique penche du côté des infirmières, comme elles le croient.

Avec une rare célérité, la Procureure générale du Québec a envoyé signification de constats d'infraction — en vertu de la loi 160 — à la FIIQ et à 22 de ses syndicats pour la journée de grève de samedi le 26 juin. D'autres constats d'infraction suivront pour les journées de grève des 15, 17, 27 et 28 juin, écrit le ministère de la Justice dans un communiqué. Dans le cas de la grève illégale des

enseignants qui a sévi durant la dernière campagne électorale, la Procureure du Québec s'est montrée beaucoup moins prompte, ne signifiant d'infraction qu'au printemps.

La FIIQ et les 22 syndicats font face à 125 014 \$ d'amendes chacun pour chaque jour de grève, ce qui totalise plus de 14 millions de dollars. «Ces fortes amendes sont justifiées par l'impact de l'arrêt de travail sur l'organisation des établissements et le danger de préjudice pour les bénéficiaires», écrit la Procureure générale. En 1989, les infirmières avaient également subi les foudres de la loi 160 et avaient écopé d'amendes de 13 millions. Mme Marois a admis, hier, que le gouvernement avait abandonné toutes ces poursuites pénales. D'amendes, il n'y en a jamais eu.

#### Les patrons en remettent

Les associations d'employeurs du réseau de la santé, qui ont tenu un point de presse hier après-midi à Montréal, ont, eux aussi, confirmé leur intention d'appliquer rigoureusement les sanctions qui sont de leur ressort, à savoir les réductions de salaires et l'interruption du prélèvement automatique des cotisations syndicales. Ils ont aussi souligné que les infirmières mènent une bataille «inutile», compte tenu de récents rapprochements qui ont été faits entre la Fédération des infirmières et les représentants patronaux relativement au fardeau de la tâche et à la précarité d'emploi. «Il n'est pas question de retourner à la table de négociation tant que durera la grève illégale et tant que la FIIQ maintiendra son mot d'ordre», a déclaré Daniel Adam, porte parole des associations, et aussi vice-président de l'Association des hôpitaux du Québec.

Les impacts de la grève des infirmières, selon les asso-

ciations d'employeurs, se feront sentir jusqu'en l'an 2000. «Les reports, jusqu'à ce jour, de plus de 9000 chirurgies dans les centres hospitaliers, ainsi que les autres à prévoir au cours des prochains jours, pourraient nécessiter jusqu'à six mois de rattrapage», souligne Daniel Adam.

Les chirurgies annulées comprennent les chirurgies d'un jour et les chirurgies dites «électives», qui se font sur rendez-vous et peuvent être remises, mais comprennent des opérations assez sérieuses, telles des interventions gynécologiques et des opérations pour les hernies.

L'association a indiqué que, dans l'ensemble des cliniques externes du Québec, 35 000 rendez-vous ont dû être reportés ou annulés depuis le début du conflit.

Les associations d'employeurs comprennent, entre autres, l'Association des hôpitaux du Québec, l'Association des CLSC et des CHSLD, l'Association des établissements privés conventionnés et l'Association des centres jeunesse du Québec.

Dans les CLSC, on estime que les cinq jours de débrayage des infirmières ont entraîné le report ou l'annulation de 9000 rendez-vous et 18 000 visites à domicile. «Les soins à domicile s'adressent souvent à des personnes âgées, en perte d'autonomie», a souligné Andrée Gendron, de l'Association des CLSC et des CHSLD du Québec. La moitié d'entre elles ont plus de 75 ans. On fragilise les gens, et on peut prévoir des impacts systémiques, tel l'engorgement des urgences.»

Les associations d'employeurs ont ajouté que la ligne Info-Santé, gérée par les CLSC, ne suffit plus à répondre à la demande des usagers, «qui cherchent à savoir où ils pourront être traités».

### Charest demande de la «fermeté»

Québec (PC) — Le chef de l'opposition libérale Jean Charest a incité hier le gouvernement à «faire preuve de fermeté» et a demandé que la loi 160 soit appliquée pour que l'on mette fin à la grève des infirmières.

«On ne peut accepter une grève illégale dans la santé», a déclaré M. Charest, en point de presse, à Montréal, hier.

Le chef libéral demande également au gouvernement de convoquer l'Assemblée nationale pour un débat d'urgence pour sortir de l'impasse les négociations avec les infirmières. Il estime que cet exercice désamorcerait la crise parce que le lien de confiance est rompu entre les infirmières et le gouvernement. «Un problème attend l'autre. On va de crise en crise dans la santé. Le lien de confiance entre les infirmières et le gouvernement est rompu», a affirmé M. Charest.

Le chef libéral croit néanmoins qu'une commission parlementaire devrait être aussi convoquée pour permettre à la Fédération des infirmières de faire valoir son point de vue. M. Charest a reproché au gouvernement sa réforme de la santé, notant les problèmes que cette mesure avait engendrés comme les listes d'attente pour des chirurgies, l'envoi de patients aux États-Unis, des grèves d'infirmières, de pharmaciens et d'ambulanciers.

### FIIQ

SUIITE DE LA PAGE 1

mières. Environ 500 d'entre elles avaient refusé de payer mais s'étaient vues contraintes de le faire après un recours effectué par la FIIQ devant le tribunal des petites créances. Quant à l'ancienneté, les autres infirmières ont signé entre elles un engagement sur l'honneur faisant en sorte que chaque nouveau poste soit attribué à la plus ancienne d'entre elles.

Si le gouvernement y va d'une campagne médiatique pour expliquer sa position, explique Mme Skene, la meilleure publicité des infirmières reste les malades eux-mêmes qui viennent les voir dans les piquets de grève pour manifester leur appui.

Sur les points toujours en litige entre les parties, les infirmières affirment que certaines d'entre elles doivent attendre jusqu'à 16 ans avant d'avoir droit à des vacances l'été. Les vacances expliqueraient d'ailleurs plus que le débrayage illégal, souligne la FIIQ, la fermeture de lits et la remise de chirurgies à plus tard. En outre, les infirmières veulent améliorer leur accessibilité aux postes et leur sécurité d'emploi.

Quant aux salaires, Mme Skene refuse de donner un «chèque en blanc au gouvernement» en laissant tomber un rattrapage préalable de 10 %. Si les infirmières acceptent une nouvelle étude sur la relativité salariale lors de la troisième année de convention collective, le gouvernement devra auparavant reconnaître leur retard par rapport à d'autres travailleurs du réseau de la santé et à leurs collègues canadiens. Elles réclament toujours des hausses salariales de 6 % lors des deux premières années de leur prochain contrat de travail.



«Nous n'attendons pas et nous n'attendrons pas qu'il y ait du désordre dans les services de santé au Québec» avant d'adopter une loi spéciale, a dit hier Pauline Marois.

### APEC: les manifestants se verront rembourser leurs frais d'avocats

PRESSE CANADIENNE

Vancouver — La Cour fédérale du Canada a reconnu avoir commis une erreur dans un jugement sur l'accès à des documents du conseil des ministres, ce qui vaudra plusieurs milliers de dollars aux manifestants anti-APEC.

Le tribunal a confirmé hier que le juge William McKeown avait l'intention d'ordonner le remboursement des coûts des manifestants quand il s'est prononcé sur leur contestation du droit au secret du cabinet fédéral.

Les manifestants revendiquaient l'accès à des documents du cabinet dans le but de savoir si le premier ministre Jean Chrétien s'est engagé dans les préparatifs de sécurité, afin d'éviter des manifestations embarrassantes aux leaders participant au sommet Asie-Pacifique, à Vancouver, en 1997.

Dans son jugement de 36 pages rendu public vendredi, le juge McKeown écrit qu'il accorde le remboursement des frais des «défendeurs» — le ministre de la Justice, et le Procureur général.

Le magistrat voulait en réalité écrire le mot «plaignants», a dit un représentant du tribunal lundi, à Ottawa.

«Ce n'était qu'une erreur qui a été corrigée dès que la cour en a été avisée», a indiqué une porte-parole de la Cour fédérale.

Cela signifie donc que même si le juge McKeown a rejeté les arguments des manifes-

tants, il estimait leur démarche suffisamment importante pour obliger le gouvernement à payer les dépenses qu'ils ont encourues.

«A mon avis, le test des principes constitutionnels impliqués dans cette affaire est clairement d'intérêt public, puisqu'ils sont au cœur de notre démocratie constitutionnelle», écrit le juge.

Cela signifie également que l'avocat Joe Arvay, qui a piloté la motion devant la Cour fédérale, recevra environ 10 000 \$. «Le juge a réalisé que c'est une question importante, pas une poursuite frivole», a commenté le client de Me Arvay, Craig Jones.

M. Jones est l'un des manifestants impliqués dans une longue enquête que mène la Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada. L'enquête a été instituée après que l'organisme eut reçu plus de 40 plaintes concernant le comportement de la GRC, de la part de manifestants qui ont été détenus, aspergés de poivre de Cayenne, ou, dans le cas de certaines manifestantes, fouillées à nu.

Me Arvay, qui représentait les manifestants, faisait valoir que l'article 39 de la Loi sur la preuve au Canada devrait être aboli. Cet article donne au gouvernement le pouvoir de garder le secret sur certains documents du cabinet.

Me Arvay réclamait l'accès à 10 documents fédéraux dont Ottawa admet qu'ils sont pertinents à l'enquête sur l'affaire de l'APEC, mais qu'il refuse de divulguer.

### Les francophones hors Québec veulent des soins en français

PRESSE CANADIENNE

Moncton, N.-B. — Les francophones hors Québec se préparent pour la prochaine grande bataille dans leur guerre pour avoir le droit de recevoir des soins de santé en français, partout au Canada.

Pour le président de la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada, Gino LeBlanc, une communication efficace est à la source même de soins de santé de qualité, mais celle-ci est accessible à peu de Canadiens francophones.

«Si vous avez des pensées suicidaires et que vous êtes un francophone de Winnipeg, et que vous devez faire traduire vos pensées suicidaires pour recevoir de l'aide, ce n'est pas normal. Vous ne recevez pas les mêmes soins de santé que tous les Canadiens», explique M. LeBlanc.

La fédération, qui représente environ un million de Canadiens francophones vivant à l'extérieur du Québec, participe cette semaine à la Conférence internationale des intervenants en sciences de la santé, qui se déroule à Moncton, en français. Cette conférence prépare entre autres le

terrain au Sommet de la francophonie qui se tiendra dans la même ville, en septembre prochain.

L'accès universel à des soins de santé de qualité est une préoccupation pour plusieurs des 20 pays présents à la conférence de Moncton. Mais M. LeBlanc veut être bien certain que le problème du Canada ne passe pas inaperçu parmi ceux des autres pays, comme le Cameroun et le Sénégal.

«Nous ne voulons pas un hôpital francophone à Edmonton, mais sur la ligne de front, au niveau des interventions de base en soins de santé, nous devons avoir un minimum de service en français, a précisé M. LeBlanc. Nous savons que nous n'avons pas de garantie judiciaire, mais ça fait partie du principe de la dualité linguistique au Canada.»

M. LeBlanc a rappelé que les francophones hors Québec ont mené et gagné une dure lutte pour avoir le contrôle des écoles fréquentées par leurs enfants. «Mais dans cette affaire, nous avons un avantage, explique-t-il. Nous avons la Charte des droits et libertés, avec des articles spécifiques qui nous donnaient le droit de gérer notre système scolaire.»